atih

AGENCE TECHNIQUE
DE L'INFORMATION
SUR L'HOSPITALISATION

Campagne RTC 2021

Session d'information aux ARS

vendredi 8 Avril 2022 14h-17h
jeudi 14 Avril 2022 9h-12h

Service COLLIGE

117, bd Marius Vivier Merle
69329 Lyon cedex 03
Téléphone : 04 37 91 33 10
Fax : 04 37 91 33 67
www.atih.sante.fr

Fonctionnement de la conférence

- Si problème d'audio : vous pouvez nous joindre par téléphone
  Appelez le 01 70 91 86 46,
  Code d'accès : 2744 490 9476

  ➔ Ces informations sont dans le chat

- **Utiliser le module questions/réponses (Q&R)** (en haut à droite de l'écran)

  - Pour y accéder, cliquez sur la flèche afin d'afficher, en bas à droite de l'écran, la boite de dialogue vous permettant d'envoyer vos messages à « L'organisateur et l'anim

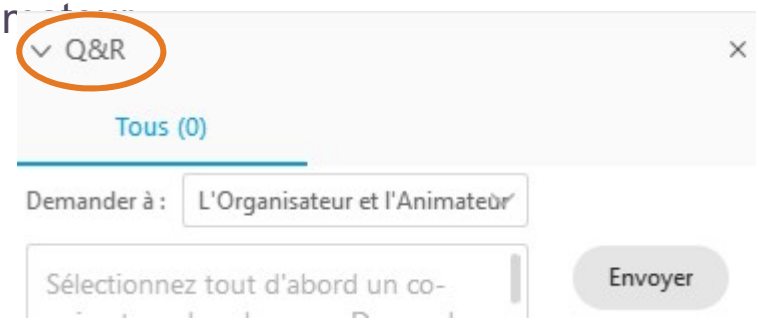

Temps d’échange

Cette web conférence est enregistrée en 3 parties. Les vidéos seront mises en ligne sur le site de l’ATIH. Les slides de présentation également.
➔ Icône spécifique dans les slides

Des temps d’échanges sont prévus à la fin de chaque partie.

Liste des participants

ARS	Prénom / Agnès	8 Avril 2022
ARS Nouvelle Aquitaine	Vincent Archambeault	x
ARS Nouvelle Aquitaine	Giliane LEGENDRE	x
ARS Nouvelle Aquitaine	Jeremy DARRIEUX	x
ARS Nouvelle Aquitaine	Clémentine PIRREDU	x
ARS Pays de Loire	Anne-Sophie GUIRAUD	x
ARS Centre-Val-de-Loire	Nelly GIRAULT	x
ARS Hauts-de-France	Rémi CARON	x
ARS IDF	Laurent PEYRAT	x
ARS IDF	Justine ROBERT	x
ARS ARA	Pascale CHEVALLET-JUAN	x
ARS ARA	Fabienne BERGE	?
ARS ARA	Cécile LEFEBVRE	?
ARS PACA	Carole CHABERT	x
ARS Guadeloupe	Valérie DANDO	x

AGENCE TECHNIQUE
DE L'INFORMATION
SUR L'HOSPITALISATION

Top départ de l'enregistrement

117, bd Marius Vivier Merle
69329 Lyon cedex 03
Téléphone : 04 37 91 33 10
Fax : 04 37 91 33 67
www.atih.sante.fr

atih

AGENCE TECHNIQUE
DE L'INFORMATION
SUR L'HOSPITALISATION

Campagne RTC 2021

Session d'information aux ARS

Vendredi 8 Avril 2022 14h-17h

Partie 1 – Informations générales et Arbre analytique

117, bd Marius Vivier Merle
69329 Lyon cedex 03
Téléphone : 04 37 91 33 10
Fax : 04 37 91 33 67
www.atih.sante.fr

atih
AGENCE TECHNIQUE DE L'INFORMATION SUR L'HOSPITALISATION

Ordre du jour

1 Informations générales sur la campagne

2 Renseigner ARCAnH 2021 et ses nouveautés

3 Renseigner Plateforme eRTC

4 Restituer Guide d'utilisation des données RTC

atih

AGENCE TECHNIQUE
DE L'INFORMATION
SUR L'HOSPITALISATION

1

Informations générales sur la campagne

Contexte actuel

- Depuis quelques années, l'ATIH a mené avec ses partenaires établissements, ARS et DGOS des travaux avec comme objectif **l'amélioration de la qualité et la fiabilisation des outils de comptabilité analytique à travers plusieurs axes :**

- **Mise en cohérence des outils ENC et RTC**
  - Mise en place d'un seul arbre analytique complet et commun à publication annuelle,
  - Harmonisation de la liste des comptes du plan comptable, dans le respect des méthodologies respectives des deux études,
  - Convergence dans les règles d'affectation des comptes sur les sections pour tous les comptes communs.
- **Simplification des recueils**
  - Volonté d'éviter la double saisie des informations pour les établissements qui participent à l'ENC et au RTC en travaillant sur des passerelles entre les outils.
- **Renforcement de la cohérence des données saisies dans le RTC**
  - Mise en place de l'outil VALID RTC depuis la campagne des données 2015 afin de fiabiliser les données du RTC.
- **Incitation au développement des analyses par les acteurs**
  - Publication d'un guide d'utilisation des données ENC/RTC

Contexte du projet ARCAnH unique ENC/RTC

- Pour les établissements participant aux campagnes ENC et RTC, une mobilisation importante des équipes est nécessaire pour produire ces recueils.
  - Les temps consacrés aux analyses peuvent ainsi s'en trouver restreints.
  - Demande récurrente des établissements de ne pas faire plusieurs saisies et plusieurs retraitements
- Le service ENC a intégré le recueil RTC à partir de la campagne RTC 2014, ce qui a permis d'engager les travaux en ce sens.
- Absence d'un panorama complet des différences RTC et ENC en termes d'arbre analytique (AA), plan comptable (PC), règles d'affectation, outil de recueil
- La suspension du RTC sur l'année 2020 a permis d'accélérer les travaux de rapprochement entre les 2 enquêtes.
- Deux outils de recueil ARCAnH déjà très similaires
- Objectif fort de l'ATIH de limiter pour les établissements les doubles saisies dans les recueils

Les objectifs du projet

- Cible à atteindre : un logiciel unique pour la campagne 2021
  - Pour les établissements réalisant RTC et ENC
    - Cibler un seul paramétrage des sections d'analyses
    - Faire converger notamment l'onglet 3-SA et ETPR (en plus de 2-PC)

    ➔Onglet 5 (ENC) et l'onglet 5_Cind ont finalement convergés

    ➔La fusion sur d'autres onglets éventuels (clé/UO notamment) sera étudiée dans un second temps
  - Pour les établissements réalisant le RTC ou l'ENC uniquement
    - Limiter les impacts des changements pour le plus grand nombre d'établissements
    - Maintien de l'existant dans la mesure du possible
  - Documentation centralisée et commune (*à terme*)
    - Ne sera pas présentée aujourd'hui

Campagnes RTC 2021

Informations générales

- Lancement de la campagne RTC 2021
  - Diffusion logiciel
    - Cible : vendredi 29 Avril 2022
  - Ouverture de la plateforme e-RTC pour le fichier d'identification
    - Concomitant au logiciel
  - Mise en ligne de VALID-RTC
    - Cible : +15j après la diffusion du logiciel
  - Mise en ligne de la fiche individuelle pour les établissements
    - Cible : concomitant à VALID-RTC

Campagnes RTC 2021
Informations générales

- Dates de validation de la campagne

Réaliser les 2 classeurs	Classeur fusionné
Calendrier ENC 1ère date envoi anticipé : 15 Juin 2022 1ère date envoi : 30 Juin 2022 Date de validation finale anticipée : 15 Septembre 2022 Date de validation finale : 30 septembre 2022	**Calendrier ENC** idem
Calendrier RTC 15 juillet 2022 pour la validation établissement 30 Septembre 2022 pour la validation ARS	**Calendrier RTC** **30 Août 2022** pour la validation établissement 30 Septembre 2022 pour la validation ARS

Campagnes RTC 2021

Informations générales

- Documentation de la campagne
  - Page dédiée au RTC 2021

    https://www.atih.sante.fr/campagne-rtc-2021

  - Page tutoriels vidéos

    https://www.atih.sante.fr/tutoriels-video-rtc

AGENCE TECHNIQUE
DE L'INFORMATION
SUR L'HOSPITALISATION

Enquête de coût basée sur le RTC
Enquête psy

Enquête basée sur le RTC

Enquête de coûts en psychiatrie

- Après la suspension en 2020, reconduction de l'enquête sur les données 2021 selon les mêmes modalités que les précédentes enquêtes :
  - Le RTC est l'outil de recueil
  - Accompagnement par un expert-métier « superviseur », qui est un prestataire de l'ATIH.
  - Le RTC est déposé d'abord sur la plateforme de l'enquête e-RTC Psy **PUIS** sur la plateforme e-RTC.

- L'échantillon comporte 51 établissements publics et 4 privés.

- Calendrier pour les établissements :
  - Fin avril 2022 : Mise en ligne des outils et prise de contact du superviseur avec tous les établissements
  - 15 juin 2022 : Premier dépôt des données sur la plateforme e-RTC Psy par l'établissement
  - 15 juillet 2022 : Dernier dépôt des données sur la plateforme e-RTC Psy par l'établissement

Enquête basée sur le RTC

Enquête de coûts en psychiatrie

	Région	Finess RTC	Raison sociale
1	Auvergne-Rhône-Alpes	70780317	CH SAINTE-MARIE PRIVAS
2	Auvergne-Rhône-Alpes	260003264	CTRE HOSPITALIER DROME - VIVARAIS
3	Auvergne-Rhône-Alpes	630780195	CENTRE HOSPITALIER SAINTE-MARIE
4	Auvergne-Rhône-Alpes	690780101	CENTRE HOSPITALIER LE VINATIER
5	Auvergne-Rhône-Alpes	690780143	CH SAINT JEAN DE DIEU
6	Auvergne-Rhône-Alpes	730780582	CH DE SAVOIE
7	Bourgogne-Franche-Comté	210780607	CH LA CHARTREUSE
8	Bourgogne-Franche-Comté	250000452	CHI HAUTE COMTE
9	Bourgogne-Franche-Comté	710781329	CHS DE SEVREY
10	Bourgogne-Franche-Comté	890000052	CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE DE L'YONNE
11	Bretagne	220000236	ASSOCIATION HOSPITALIERE DE BRETAGNE
12	Bretagne	350000246	CH GUILLAUME REGNIER RENNES
13	Bretagne	560002032	EPSM MORBIHAN
14	Bretagne	560002677	E.P.S.M. J.-M. CHARCOT
15	Centre-Val de Loire	180001158	CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND
16	Centre-Val de Loire	280000142	CENTRE HOSPITALIER DE BONNEVAL
17	DOM	970100277	CENTRE HOSPITALIER DE MONTERAN
18	DOM	970202180	CENTRE HOSPITALIER MAURICE DESPINOY
19	Grand-Est	100000033	ESMA
20	Grand-Est	510000052	EPSM MARNE
21	Grand-Est	540000056	CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE NANCY
22	Grand-Est	570000141	EPS DE SARREGUEMINES
23	Grand-Est	670013366	EPSAN BRUMATH
24	Grand-Est	670781152	CH ERSTEIN
25	Grand-Est	680001179	CENTRE HOSPITALIER DE ROUFFACH
26	Grand-Est	680020336	GRPE HOSP REGION MULHOUSE & SUD ALSACE
27	Grand-Est	880780119	CENTRE HOSPITALIER RAVENEL

Enquête basée sur le RTC

Enquête de coûts en psychiatrie

	Région	Finess RTC	Raison sociale
28	Hauts-de-France	590782207	CH SAINT AMAND LES EAUX
29	Hauts-de-France	590782660	EPSM LILLE METROPOLE
30	Hauts-de-France	590782678	EPSM DES FLANDRES
31	Hauts-de-France	600100028	CHI CLERMONT DE L'OISE
32	Hauts-de-France	620004838	CENTRE DE PSYCHIATRIE LES MARRONNIERS
33	Ile-de-France	750720914	ASM13
34	Ile-de-France	780024113	CENTRE HOSPITALIER DE PLAISIR
35	Ile-de-France	930140025	EPS VILLE-EVRARD
36	Ile-de-France	940140049	CH PAUL GUIRAUD
37	Ile-de-France	940140015	CHI FONDATION VALLEE
38	Normandie	140000316	EPSM DE CAEN
39	Nouvelle-Aquitaine	160000501	CENTRE HOSPITALIER CAMILLE CLAUDEL
40	Nouvelle-Aquitaine	170024194	Groupe Hospitalier de La Rochelle-Ré-Aunis
41	Nouvelle-Aquitaine	640780862	CENTRE HOSP PYRENEES PSYCHIATRIE
42	Occitanie	110785516	CENTRE PSY ARAGOU
43	Occitanie	120780283	CENTRE HOSPITALIER SAINTE MARIE
44	Occitanie	460780554	CH JEAN PIERRE FALRET
45	Occitanie	820000016	CENTRE HOSPITALIER MONTAUBAN
46	Pays-de-la-Loire	440000263	CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE DE BLAIN
47	Pays-de-la-Loire	490000163	CESAME CENTRE DE SANTE MENTALE ANGEVIN
48	Pays-de-la-Loire	720000058	EPSM DE LA SARTHE
49	Provence-Alpes-Côte d'Azur	130780554	CENTRE HOSPITALIER EDOUARD TOULOUSE
50	Provence-Alpes-Côte d'Azur	130781131	CHS MONTPERRIN
51	Provence-Alpes-Côte d'Azur	840000137	CENTRE HOSPITALIER DE MONTFAVET

atih

AGENCE TECHNIQUE
DE L'INFORMATION
SUR L'HOSPITALISATION

Autres enquêtes en lien avec le RTC

Enquêtes basées sur le RTC

- Campagne SIH 2021
  - Cette campagne est relancée .
  - L'onglet SIH dédié à cette campagne est bien présent dans le classeur RTC 2021 (sans modification majeure).

- Campagne SCU
  - Cette campagne n'est pas renouvelée.
  - L'onglet d'activité des SCU est néanmoins maintenu.

AGENCE TECHNIQUE
DE L'INFORMATION
SUR L'HOSPITALISATION

2

Renseigner

ARCAnH 2021 et ses nouveautés

ARCAnH 2021
Plan de présentation

- Arbre analytique et paramétrage

➔ Démo du logiciel sur la partie paramétrage

- Plan comptable et onglet 2-PC
- Règles d'affectation et onglet 3-SA
- L'onglet ETPR
- Focus sur la phase 5_C_ind
- L'onglet cle_UO

AGENCE TECHNIQUE
DE L'INFORMATION
SUR L'HOSPITALISATION

Campagne RTC 2021
Arbre analytique et paramétrage

Harmonisation de l'arbre analytique

- Dans le contexte de la conception d'un ARCAnH unique, **l'harmonisation de l'arbre analytique est un des points essentiels.**

Les travaux d'harmonisation ENC/RTC nous ont amené à réaliser un comparatif complet de l'arbre analytique RTC et ENC

Choix parfois du modèle RTC, parfois du modèle ENC ou bien une création de solution pour harmoniser les 2 recueils

- ➢ Aucun modèle n'a été prépondérant !

Le recueil RTC 2020 n'a pas eu lieu, contrairement à l'ENC 2020

- Certaines évolutions avaient déjà été mises en place pour l'ENC
- Nouveauté pour le RTC qui n'en sera pas une pour l'ENC

Méthode de travail

- **Analyse de chaque différence** en interne ATIH
  - Descriptif de la différence
  - Plusieurs propositions soumises si choix modèle RTC, si choix modèle ENC ou si choix d'un nouveau modèle
  - Analyse avantages/inconvénients de chaque proposition
  - Scoring à partir de critères définis (si possible)

- Mise en place d'un **flux d'échange entre l'ATIH et les acteurs** pour traiter ces différences ENC/RTC
  - GT RTC : groupe de travail autour des évolutions du RTC, composé d'établissements (8) et d'ARS (8)
  - GT dédié avec établissements volontaires (GTe)
  - Sollicitations complémentaires

Arbre analytique 2021

Résultats des travaux :

- Sections identiques sur les SA communes ENC/RTC
- Spécifique ENC : SA métiers de RR, sections HAD, section REDEV, sections hors ENC
- Spécifique RTC : les sections en psychiatrie (hors ambulatoire)

La présentation des nouveautés de l'arbre analytique a été faite le 17 Décembre 2021
➔ La vidéo est disponible en téléchargement sur la page dédiée au RTC 2021

Harmonisation de l'arbre analytique

- Document unique ENC/RTC, sous format EXCEL
  - Onglet principal : « Arbre analytique 2021 »
    - Visualisation des nouveautés dans la colonne « Modification »
      - Création de section
      - Suppression
      - Modification (libellé ou regroupement ou renumérotation)
      - ➔ Mention supplémentaire « pour le RTC » ou « pour l'ENC »
  - Principales colonnes
    - **Identifier la SA** : Colonnes « Code SA » , « Suffixe possible » et « Libellé SA »
    - **Correspondance avec l'arbre N-1 si elle existe** : Colonne « Import N-1 »
    - **Paramétrable RTC et ENC** : une croix indique les SA disponibles pour réaliser ARCAnH
    - **Type de la section utilisé dans le document « Règles d'affectation »** : Colonnes « type SA RTC », « type SA ENC »
    - **Identification de la rubrique du paramétrage d'ARCAnH** : 2 colonnes « Rubrique paramétrage ARCAnH »
    - **Nature de l'unité d'œuvre** : « UO demandée RTC » et «UO préconisée ENC»

Arbre analytique 2021

Plan de la présentation

Les évolutions de l’arbre analytique

Fonctions supports

Fonctions supports

Sections LGG

Nouveautés RTC

- 931.114 Service mortuaire et morgue : à isoler
  - Affecté en AGM dans les campagnes précédentes mais le nombre de dossier n'était pas une bonne clé de répartition
  - Clé/UO : euro de charges
- Nouvelle section : Hébergement Temporaire Non Médicalisé (HTNM) (ex-Hôtel hospitalier) est à isoler
- Suppression de sections
  - Suppression de la section Garage classée en Services hôteliers
  - Suppression de la section Biberonnerie classée en Restauration

Fonctions supports
DSI

Intérêt d'isoler ces sections : Coûts d'UO disponibles dans le référentiel national RTC

- Sections DSI

Nouveauté RTC

  - Choix 1 : 1 section
  - Choix 2 : 2 sections
    - **DSI - Routine** comprend la gestion du Système d'Information Hospitalier (SIH). Il s'agit de l'activité récurrente annuelle : activité de gestion du SIH et des télécommunications, activité support auprès des utilisateurs (installation, formation, assistance, gestion des profils utilisateurs)
      - ➔ Partie comparable entre les années au sein d'un établissement et inter-établissement
    - **DSI - Projet** : consiste à concevoir et faire évoluer le SIH (conception/développement/ formation) à travers de nouveaux projets informatiques
      - ➔ Partie variable d'un établissement à l'autre et entre les années au sein d'un établissement
  - Clé /UO
    - Clé pour les 2 sections : nombre de postes informatiques
    - UO DSI- Routine : nb d'utilisateurs authentifiés
    - UO DSI- Projet : nb d'heures de projets SI

Fonctions supports
Transport motorisé des patients

- Transports motorisés des patients
  - Scission en 2 sections

Nouveauté ENC/ RTC

- 931.172.1 Transport motorisé (ambulance…) des patients - sous-traité
  - Clé/UO : Nb de courses réalisées par le sous-traitant
    - ➔ Section uniquement pour le RTC (classeur fusionné et classeur RTC)

- 931.172.2 Transport motorisé (ambulance…) des patients – interne
  - Clé/UO : Nb de courses réalisées en interne
    - ➔ Section pour le RTC et l'ENC (classeur ENC/ RTC / fusionné)

Blocs opératoires

Rappel de l'AA RTC / ENC

Ancien découpage

Code SA	Suffixe possible (x=ENC/RTC, E=ENC uniquement, R=RTC uniquement)	Libellé SA	RTC Act. MCO	ENC MCO
932.41	x	Bloc chirurgie générale	X	X
932.411	x	Bloc opératoire central	X	X
932.412	x	Bloc chirurgie générale	X	X
932.42	x	Bloc chirurgie spécialisée	X	X
932.421	x	Bloc aseptique (spécialités indifférenciées)	X	X
932.421.1	x	Bloc orthopédie, traumatologie, chirurgie plastique	X	X
932.421.2	x	Bloc chirurgie thoracique et cardio-vasculaire	X	X
932.422	x	Bloc septique (spécialités indifférenciées)	X	X
932.422.1	x	Bloc ORL	X	X
932.422.2	x	Bloc ophtalmologique	X	X
932.422.3	x	Bloc d'uro-viscérale	X	X
932.422.4	x	Bloc pédiatrique	X	X
932.422.5	x	Curiethérapie (bloc dédié) - salle d'application	X	X
932.422.6	x	Lithotriteur ou lithotripteur	X	X
932.422.9	x	Bloc autres spécialités	X	X
932.43	x	Bloc gynéco-obstétrical	X	X
932.430	x	Bloc gynéco-obstétrique indifférencié	X	X
932.431	x	Bloc obstétrique	X	X
932.432	x	Bloc gynécologie	X	X
932.433	x	Salles de travail et/ou d'accouchements	X	X
932.44	x	Bloc Robot - Coût machine uniquement		X
932.45	x	Bloc Robot_Salle dédiée avec personnel (coût machine + personnel dédié)		X

Blocs opératoires

Constat général

- Confusion dans l'utilisation des 3 sections de Bloc de chirurgie générale qui enregistrent principalement des blocs multidisciplinaires avec mutualisation des moyens.
- Les activités de gynécologie et d'obstétrique ne sont plus (ou très rarement) réalisées au sein d'un même bloc.
- Existence de salles dédiées non indiquées dans l'arbre : coronarographie et endoscopie notamment.
  - Nécessité de distinguer plus clairement l'activité interventionnelle sous imagerie dans un nouveau chapitre (hors Bloc, hors Imagerie).

Revue de de l'arbre analytique des blocs

Bloc Général

Evolution du découpage analytique

- Ancien Arbre Analytique => *problématique : confusion dans l'utilisation des 3 sections, mutualisation des moyens*

Ancien découpage

932.4		Blocs opératoires	RTC	ENC
932.41	**x**	**Bloc chirurgie générale**	**X**	**X**
932.411	x	Bloc opératoire central	X	X
932.412	x	Bloc chirurgie générale	X	X

Nouveau découpage

- Nouvel Arbre Analytique – ENC/RTC 2021

	ENC/RTC 2021	N° AAC	Libellés de la section	Commentaires
	Modification	**932.41**	**Bloc polyvalent**	Devient non saisissable
x	*Modification*	932.411	Bloc multidisciplinaire	A utiliser pour regrouper les activités réalisées hors salles dédiées de spécialités
x	*Modification/ Nouveau*	932.412	Bloc multidisciplinaire dédié ambulatoire	A utiliser si ce bloc est localisé et dédié au patient hospitalisé en ambulatoire
x	*Nouveau*	932.413	Bloc urgences vitales	A utiliser si ce bloc est localisé et dédié
x	*Nouveau*	932.414	Bloc Soins externes/ Petite chirurgie	A utiliser si ce bloc est localisé et dédié

Blocs de spécialités

Evolution du découpage analytique

- Problématique:
  - Distinction entre bloc aseptique et bloc septique ➔ A supprimer

Ancien découpage

932.4		Blocs opératoires	RTC	ENC
932.42	x	Bloc chirurgie spécialisée	X	X
932.421	**x**	**Bloc aseptique (spécialités indifférenciées)**	X	X
932.421.1	x	Bloc orthopédie, traumatologie, chirurgie plastique	X	X
932.421.2	x	Bloc chirurgie thoracique et cardio-vasculaire	X	X
932.422	**x**	**Bloc septique (spécialités indifférenciées)**	X	X
932.422.1	x	Bloc ORL	X	X
932.422.2	x	Bloc ophtalmologique	X	X
932.422.3	x	Bloc d'uro-viscérale	X	X
932.422.4	x	Bloc pédiatrique	X	X
932.422.5	x	Curiethérapie (bloc dédié) - salle d'application	X	X
932.422.9	x	Bloc autres spécialités	X	X

Blocs de spécialités

Evolution du découpage analytique

	ENC/RTC 2021	N° AAC	Libellés de la section	Commentaires
	Modification	**932.42**	**Bloc de spécialités**	Devient non saisissable
	Modification	***932.421***	***Bloc de spécialités, dédié à haut niveau de risque***	Devient non saisissable
x	*Modification/ Nouveau*	*932.421.1*	*Bloc de Prélèvement Multi-Organes (Greffe d'organe)*	Le bloc orthopédie, traumatologie, chirurgie plastique & le bloc chirurgie thoracique et cardio-vasculaire sont déplacés ci-dessous
x		*932.421.2*	*Bloc Grands Brûlés*	
x		*932.421.3*	*Bloc avec équipement CEC (circulation extra-corporelle)*	
		932.422	***Autres blocs ou salles dédiés de spécialités***	Devient non saisissable
x		*932.422.1*	*Bloc dédié ORL*	
x		*932.422.2*	*Bloc dédié Ophtalmologie*	
x		*932.422.3*	*Bloc dédié uro-viscérale*	
x		*932.422.4*	*Bloc dédié pédiatrique*	
x		*932.422.5*	*Curiethérapie (bloc dédié) – salle d'application*	
x		*932.422.6*	*Lithotriteur ou lithotripteur*	
x	*Modification/ Nouveau*	*932.422.7*	*Bloc dédié Thoracique et Cardiaque*	
x	*Nouveau*	*932.422.8*	*Bloc dédié Neuro-chirurgie*	
x	*Modification/ Nouveau*	*932.422.9*	*Bloc dédié orthopédie, traumatologie, chirurgie plastique*	
x	*Modification*	*932.422.10*	*Bloc dédié Autres spécialités*	Libellé à préciser/ obligatoire

Blocs Gynéco-obstétrique

Evolution du découpage analytique

Ancien découpage

- Ancien Arbre Analytique
  - Problématique**: Activités de gynécologie et d'obstétrique** ne sont plus (ou très rarement) réalisées au sein d'un même bloc.

932.43	Bloc gynéco-obstétrical
932.430	Bloc gynéco-obstétrique indifférencié
932.431	Bloc obstétrique
932.432	Bloc gynécologie
932.433	Salles de travail et/ou d'accouchements

Nouveau découpage

- Nouvel Arbre Analytique – ENC/RTC 2021

	ENC/RTC 2021	N° AAC	Libellés de la section	Commentaires
	Modification	**932.43**	**Bloc gynéco-obstétrical**	Devient non saissable
x	**Nouveau**	**932.431**	**Bloc obstétrique et salle de travail indifférencié**	Nouveau sous-chapeau
x		932.431.1	Bloc dédié obstétrique	Accouchement avec césarienne, IVG
x	Nouveau	932.431.2	Salles de travail et/ou d'accouchements	Personnel infirmier principalement, accouchement par voie basse
x		**932.432**	**Bloc dédié gynécologie**	

Blocs Autres

Phase 3 - Découpage analytique proposé

Ancien découpage

- Ancien Arbre Analytique
  - Problématiques: Existence de salle dédiée non indiquées dans l'arbre : **endoscopie, robot (existant pour l'ENC)**

- Nouvel Arbre Analytique – ENC/RTC 2021

Nouveau découpage

	ENC/RTC 2021	N° AAC	Libellés de la section	Commentaires
x	Nouveau pour RTC, existe pour l'ENC	**932.44**	**Bloc Robot – Coût machine**	Code existant dans l'AA pour l'ENC avec clé = passage
	Nouveau pour RTC, existe pour l'ENC	**932.45**	**Bloc Robot_Salle dédiée avec personnel (coût machine + personnel dédié)**	
x	Nouveau	**932.46**	**Bloc dédié Endoscopie**	Les établissements utilisaient 9324229 Blocs autres spécialités ou 93284 Explorations fonctionnelles digestives

Activité interventionnelle sous imagerie

Evolution du découpage analytique

- Ancien Arbre Analytique
  - Problématique: Distinguer plus clairement l'activité interventionnelle sous imagerie dans un nouveau chapitre (hors Bloc, hors Imagerie)

Ancien découpage

ENC/ RTC 2020	932.5	x	Imagerie	Commentaires
	932.55	X	Imagerie interventionnelle	
	932.551	X	Imagerie interventionnelle cardio	Cf ci-dessous
Suppression	~~932.552~~	~~x~~	~~Imagerie interventionnelle vasculaire~~	
Suppression	~~932.553~~	~~x~~	~~Imagerie interventionnelle neuro-vasculaire~~	
Suppression	~~932.554~~	~~x~~	~~Hémodynamique~~	Non utilisé
Suppression	~~932.559~~	~~x~~	~~Imagerie interventionnelle Autres~~	

Nouveau découpage

- Nouvel arbre analytique ENC/RTC 2021

ENC/RTC 2021	932.5	x	Imagerie	Commentaires
Modification	932.55		Activité interventionnelle sous imagerie	Devient non saisissable
Modification	932.551	x	Cardiologie interventionnelle, dont coronarographie, angioplastie, rythmologie	
Nouveau	932.555	x	Activité interventionnelle sous imagerie hors cardiologie	

Réadaptation Rééducation MCO

Contexte

- Traitement actuel ENC MCO et RTC
  - Une seule section **932.73 Activité Réadaptation - Rééducation (RR) MCO**
  - L'activité réalisée sur le plateau de rééducation-réadaptation de MCO relève des seuls actes du **masseur kinésithérapeute.**
  - L'unité de mesure est l'**AMK** qui ne porte que sur les activités de kinésithérapie.

➔ Les autres professionnels (*psychologue, diététicien, etc.)* sont affectés sur les sections qui les « utilisent ».

➔ Il n'y a pas de section permettant de regrouper puis de ventiler ces professionnels selon une clé / UO, sur les sections consommatrices.

Réadaptation rééducation MCO

Nouvel arbre analytique ENC/RTC 2021

Nouveau découpage

	ENC/RTC 2021	N° AA	Libellés de la section	UO au séjour	Commentaires
		932.7	**Réadaptation et rééducation**		
	Modification	**932.73**	**Activité Réadaptation - rééducation MCO**		Devient non saisissable
X	*Nouveau*	932.731	Activité Réadaptation - Rééducation MCO – Plateau de Kinésithérapie	AMK	
X	*Nouveau*	932.732	Salle d'orthoptie	Passage ou nombre d'actes	
X	*Nouveau*	932.733	Psychologues	Passage ou nombre d'actes	
X	*Nouveau*	932.734	Cuisine éducative	Passage ou nombre d'actes	
X	*Nouveau*	932.735	Espace d'ergothérapie	Passage ou nombre d'actes	
X	*Nouveau*	932.739	Autres professionnels de RR – *libellé obligatoire à préciser*	Passage ou nombre d'actes	

- **Consigne**: Le personnel de réadaptation rééducation ne doit plus être affecté directement sur les sections cliniques ou reventilé via une clé de répartition. Il conviendra de créer une section dédiée selon l'arbre analytique ci-dessus.

Pharmacie

Poursuite des travaux

- **A retenir**
  - 3 nouvelles sections de pharmacie (SA 936.12 Préparations stériles de médicaments - Nutrition parentérale, SA 936.13 Préparations stériles de médicaments - Reconstitution et délivrance des chimiothérapies, SA 936.14 Radiopharmacie)
  - L'unité d'œuvre pour la section pharmacie devient l'UO pharma.
  - La ventilation des 4 sections de pharmacie sur les sections consommatrices se fait à l'aide des clés de ventilation des campagnes précédentes.
    - L'UO pharma peut être utilisée également comme clé de ventilation pour affiner la répartition des charges.
- **L'outil UO pharma** est disponible sur le site de l'ANAP depuis le 30/03/2021.
  - https://ressources.anap.fr/pharma-bio-ste/publication/2795

Vidéo de présentation de l'UO Pharma sur la page RTC 2021

Evolution de l'AA en psychiatrie

- **Création de SA en temps complet**
  - SA 934.411.10 Temps complet de type hospit H24 adultes - COVID 19
  - SA 934.412.16 Unité parents bébés à temps complet
- **Création de SA en temps partiel**
  - 934.422.13 Unité parents bébés de jour
- **SA en ambulatoire**
  - **Modifications pour les SA « Urgences » adultes / enfants**
    - 934.711.12 Unité d'accueil des urgences psychiatriques adulte
    - 934.712.12 Unité d'accueil des urgences psychiatriques enfants et adolescents

➔ Pas de changement de libellé

➔ Ces 2 SA étaient reliés au code lieu L10 du RIMP : elles sont reliées maintenant au code lieu L12 du RIMP.

  - **Création de 2 nouvelles SA**
    - 934.711.16 Unité d'accueil d'un service d'urgences (SAU) adultes
    - 934.712.15 Unité d'accueil d'un service d'urgences (SAU) enfants et adolescents

➔ Ces 2 SA sont reliées au code lieu L10 du RIMP.

Remboursement par les budgets annexes

- Les remboursement par les budgets annexes sont à détailler par budgets
  - La liste pour le recueil RTC devient :

Nouveauté RTC

A	DNA et SIC - Dotation non affectée (DNA) et services industriels et commerciaux (SIC)
B	USLD - Unités de soins de longue durée (USLD)
C	Ecoles et instituts de formation des personnels paramédicaux et sages-femmes
E	EHPAD : Etablissements pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)
G	Groupement hospitalier de territoire (GHT)
J	Maisons de retraite
L	CAT social - Centres d'aide par le travail - activité sociale
M	CAT prod et com - Centres d'aide par le travail - activités de production et de commercialisation
N	SSIAD - Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)
P	L321-1 CASF - Autres activités relevant de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF)

Arbre analytique 2021

Plan de la présentation

Les évolutions de l’arbre analytique

Focus champ SSR

Evolution arbre analytique
SAC SSR

- Evolutions du découpage analytique des SAC SSR retenues

  - Modes d'hospitalisation
    - Suppression de l'HC indifférenciée (RTC) : obligation de scinder en HC 7j/7 et HC semaine
    - Suppression de l'HP indifférenciée (RTC) : obligation de scinder en HDJ, HDN et TCA

  - Ages
    - Adulte
    - Jeunes enfants [0 ans – 3 ans]
    - Enfants [4 ans -12 ans]
    - Adolescents [13 ans -17 ans]
    - Pédiatrie - services multi âge [4 ans – 17ans]

(Au lieu de Enfants [0-6 ans[et Juvéniles [6-17 ans] pour RTC/ENC + pédiatrie indifférenciée pour RTC)

Evolution arbre analytique
SAC SSR

- Spécialités : Suppression SAC Unité d'éveil de coma
  - Ce n'est pas une "Unité spécialisée" cochable au PMSI. Pas de travaux prévus en ce sens.
  - 2 ES concernés dans l'ENC (1 OQN, 1 DAF), 4 ES concernés dans le RTC
  - Consigne suite à cette suppression, afin de pouvoir continuer à cibler ces activités :
    - Déclarer cette activité sous le numéro de SAC de l'autorisation concernée
    - Ajouter le suffixe 89 qui sera spécifique aux Unités d'Eveil de Coma
    - Commencer le libellé libre de la SAC par « Unité d'Eveil de Coma », la suite du libellé étant libre.

Evolution arbre analytique
SAC SSR

- Spécialités : Création de SAC pour les services pluri-spécialités pour l'HDJ uniquement
  - Les objectifs sont :
    - d'une part de s'adapter aux réalités des services HDJ des établissements lorsqu'ils sont mutualisés sur plusieurs spécialités
    - d'autre part de proposer une solution à un certain nombre de situations déviantes constatées actuellement :
      - utilisation des SAC SSR Polyvalent pour déclarer des activités multi-spécialités,
      - déclaration des activités multi-spécialités sur une seule SAC de spécialité sans pouvoir l'identifier,
      - déclaration sur plusieurs SAC des activités mutualisées dans un même service en répartissant les charges au prorata des journées.
  - Pour les spécialités les plus fréquemment mutualisées, et présentant des coûts suffisamment proches

Evolution arbre analytique
SAC SSR

- Spécialités : Création de SAC pour les services pluri-spécialités pour l'HDJ (suite)
  - Les SAC HDJ avec les 2 combinaisons suivantes sont ajoutées à l'Arbre analytique :
    - **Service pluri-spécialités Système nerveux - Appareil locomoteur HDJ**, pour Adultes / Adolescents / Enfants / pédiatrie service multi âge / jeunes enfants (SAC 934.523*)
    - **Service pluri-spécialités Système nerveux - Appareil locomoteur - SSR polyvalent HDJ**, pour Adultes / Adolescents / Enfants / pédiatrie service multi âge / jeunes enfants (SAC 934.524*)
  - Consignes : l'utilisation de ces SAC est appropriée si
    - les coûts cliniques par spécialité pour l'ES sont proches
    - les charges par spécialité sont difficilement identifiables,

    ➔ A défaut, les charges doivent être réparties dans des SAC par spécialité

Harmonisation des sections SSR

Plateaux techniques SSR

- Evolutions de la liste des plateaux techniques en lien avec les travaux PTS
  - Principe d'isoler les plateaux techniques spécialisés de rééducation SSR répondant aux caractéristiques techniques décrites au BOS n° 2021/8 du 17 mai 2021. Un libellé spécifique les identifie dans l'Arbre Analytique
  - Les plateaux ne répondant pas à l'ensemble des caractéristiques techniques PTS ont des SAMT dédiées. Un libellé spécifique les identifie dans l'Arbre Analytique

  ➔ *Les libellés de ces SAMT porteront le numéro de l'arrêté à venir pour l'AA 2022*
  - La liste des autres plateaux RR est inchangée

  - Toutes les SAMT ont fait l'objet d'une renumérotation
  - L'arbre analytique 2021 est identique entre RTC et ENC

Arbre analytique 2021

Activités support au SSR

- Pas de différence ENC/RTC 2021

Code SA	Libellé SA
936.61	**Activités support au SSR**
936.611	Ateliers d'appareillage et de confection
936.612	Parc de matériel roulant

- FOCUS section 936.613 Suivi et pré et post hospitalisation
  - Objectif de la section
    - Identifier des charges importantes en amont ou en aval de l'hospitalisation
    - ENC : se répartit sur tous les séjours à l'euros de charge sans différencier les autorisations (exemple sur l'addicto)
  - 20 ES ont utilisés cette section pour le RTC 2019 / 12 ES pour l'ENC SSR 2020

➔ **Suppression confirmée par la DGOS**

  - **Consigne** : affectation sur les SAC de la spécialité du SSR

Arbre analytique SSR

Activités spécifiques SSR

- 27 activités initialement proposés sur le champ SSR pour le RTC
  - 7 activités restantes après un premier reclassement immédiat (en consultations SSR, en charges de titre 2)
  - 2ème reclassement de ces sections avec des consignes d'affectations

➔ Il n'existe plus de sections SSR*

SA	Libellé	Nouvelle consignes d'affectation
SSR003	Mise en œuvre de la formation continue au handicap des professionnels de santé	SACG (si la formation est faite par l'ES), SALP si c'est des personnels de l'ES qui reçoivent la formation
SSR004	Télé-enseignement, télé-formation	SACG (si la formation est faite par l'ES), SALP si c'est des personnels de l'ES qui reçoivent la formation
SSR005	Partenariat avec des centres de référence labellisés (maladies rares, SLA, mucoviscidose, troubles de l'apprentissage du langage)	SACG
SSR022	Dispositifs de prise en charge psycho-socio-éducative en SSR pédiatrique	ENC : SAMT MRR RTC : SAC concernées / Consultations
SSR025	Séances collectives organisées dans le cadre d'un programme d'éducation thérapeutique pour des patients externes (...)	Consultations
SSR029	Participation à des actions de formation et de coordination avec les structures médico-sociales	SACG (si la formation est faite par l'ES), SALP si c'est des personnels de l'ES qui reçoivent la formation
SSR030	Evaluation des patients pour les structures médico-sociales	AGM pour les patients internes, Consultations pour les patients externes

Fusion ARCAnH ENC/RTC 2021

Activité d'insertion

- Problématique : 2 sections proches dans l'arbre analytique 2020
  - SAMT 932.990.99 : Autres activités médico-techniques – COMETE
  - V02 : Réinsertion professionnelle en SSR

- Après vérification auprès de la DGOS : V02 = 932.990.99
  - Suppression de la SAMT
  - Nature d'UO de la MIG V02 = Visite (paramétrée par défaut)

L'arbre analytique portant sur le SSR devient totalement harmonisé entre ENC/RTC, à l'exception des SA métiers de RR actuellement proposées pour l'ENC SSR

Arbre analytique 2021

Plan de la présentation

Les évolutions de l'arbre analytique

Consultations externes

Consultations externes

Cadrage : Les objectifs

- En novembre 2019, lors du COPIL ENC RTC, la DGOS avait présenté les deux objectifs des travaux sur les consultations :
  - Répondre au besoin d'évaluation des coûts des consultations soulignée dans le rapport de la Cour des Comptes d'octobre 2019
  - Dans le cadre de la mise en œuvre des paiements au suivi, tel le forfait Maladie Rénale Chronique, qui vont couvrir des prises en charge actuellement facturées en externe (consultations en particulier), une meilleure connaissance de ces coûts devient un nouvel enjeu.

Consultations externes

Principes du découpage analytique

- « L'établissement s'appuie sur l'**arbre analytique** pour créer autant de section(s) consultation(s) qu'il est nécessaire. »
- Les sections **consultations externes MCO et SSR deviennent paramétrables** dans le logiciel ARCAnH :
  - Pour l'ENC dès les données ENC 2020 :
  - Pour le RTC à partir de la campagne données RTC 2021
  - Possibilité de rester au niveau « chapeau » actuel

AA consultations externes MCO

Propositions issues des GT

- Pour le MCO : l'arbre analytique est basé sur les spécialités, avec possibilité de rester au niveau « chapeau » actuel

		Consultations externes
9346-93479		Consultations externes MCO
CONSULT		Consultations MCO
ACTEXT		Activité externe MCO
934.61	**x**	**Consult_ Médecine générale non orientée**
934.611	**x**	**Consult_Médecine générale non orientée**
934.611.1	x	Consult_Médecine générale
934.611.2	x	Consult_Médecine interne
934.611.3	x	Consult_Maladies infectieuses
934.612	**x**	**Consult_Médecine générale avec fréquentation particulière**
934.612.1	x	Consult_Médecine générale avec fréquentation particulière de malades de l'appareil circulatoire
934.612.2	x	Consult_Médecine générale avec fréquentation particulière de malades de l'appareil respiratoire
934.612.3	x	Consult_Médecine générale avec fréquentation particulière de malades de l'appareil digestif
934.612.4	x	Consult_Médecine générale avec fréquentation particulière de malades autres
934.62	**x**	**Consult_Pédiatrie**
934.621	**x**	**Consult_Pédiatrie différenciée par population**
934.621.1	x	Consult_Pédiatrie enfants et adolescents
934.621.3	x	Consult_Pédiatrie nourrissons
934.621.4	x	Consult_Néonatologie
934.621.5	x	Consult_Médecine de l'adolescent
934.622	**x**	**Consult_Pédiatrie différenciée par spécialités médicales**
934.622.1	x	Consult_Cardiologie infantile
934.622.2	x	Consult_Néphrologie infantile
934.622.3	x	Consult_Carcinologie infantile
934.622.4	x	Consult_Hématologie pédiatrique
934.622.9	x	Consult_Autres spécialités pédiatriques

AA consultations externes SSR
Propositions issues des GT

- Principes retenus :
  - Pour la première année, l'AA est basé sur :
    - Les consultations par autorisation et âge
    - Les consultations spécifiques SSR issues des SA_SPE_SSR du RTC complétées des propositions du GT
  - Consigne aux établissements de suffixer en fonction de son organisation au niveau le plus fin
  - En fin de campagne, une synthèse de ces détails en suffixes et des libellés indiqués sera réalisée pour pouvoir proposer un découpage mieux caractérisé de l'AA

AA consultations externes SSR

Découpage analytique retenu

Code SA **Nouvelle numérotation**	Suffixe possible (x=ENC/RTC, E=ENC uniquement, R=RTC	Libellé SA	**RTC Act. SSR 2021**	**ENC SSR 2021**	**RTC Act. SSR 2022**	**ENC SSR 2022**	**RTC Act. SSR 2023**	**ENC SSR 2023**
934.721	**x**	**Consultations SSR - adultes**	**X**	**X**	**X**	**X**		
934.721.01	x	Consult_SSR adultes Affections de l'appareil locomoteur	X	X	X	X	X	X
934.721.02	x	Consult_SSR adultes Affections du système nerveux	X	X	X	X	X	X
934.721.03	x	Consult_SSR adultes Affections cardio-vasculaires	X	X	X	X	X	X
934.721.04	x	Consult_SSR adultes Affections respiratoires	X	X	X	X	X	X
934.721.05	x	Consult_SSR adultes Affections des systèmes digestifs, métaboliques et endocriniens	X	X	X	X	X	X
934.721.06	x	Consult_SSR adultes Affections des brûlés	X	X	X	X	X	X
934.721.07	x	Consult_SSR adultes Affections liées aux conduites addictives	X	X	X	X	X	X
934.721.08	x	Consult_SSR adultes Affections onco-hématologiques	X	X	X	X	X	X
934.721.11	x	Consult_SSR adultes SSR polyvalent	X	X	X	X	X	X
934.721.12	x	Consult_SSR adultes Affections de la personne âgées poly pathologique, dépendante ou à risque de dépendance	X	X	X	X	X	X
934.721.21	x	Consult_SSR adultes Unités Soins Palliatifs	X	X	X	X	X	X
934.721.22	x	Consult_SSR adultes Unité Cognitivo-Comportementale	X	X	X	X	X	X
934.721.99	x	Consult_SSR adultes Spécialités indifférenciées	X	X	X	X	X	X
934.722	**x**	**Consultations SSR - enfants et adolescents (4 ans - 17 ans)**	**X**	**X**	**X**	**X**		
934.722.01	x	Consult_SSR enfants et adolescents (4 ans - 17 ans) Affections de l'appareil locomoteur	X	X	X	X	X	X
934.722.02	x	Consult_SSR enfants et adolescents (4 ans - 17 ans) Affections du système nerveux	X	X	X	X	X	X
934.722.03	x	Consult_SSR enfants et adolescents (4 ans - 17 ans) Affections cardio-vasculaires	X	X	X	X	X	X
934.722.04	x	Consult_SSR enfants et adolescents (4 ans - 17 ans) Affections respiratoires	X	X	X	X	X	X
934.722.05	x	Consult_SSR enfants et adolescents (4 ans - 17 ans) Affections des systèmes digestifs, métaboliques et endocriniens	X	X	X	X	X	X
934.722.06	x	Consult_SSR enfants et adolescents (4 ans - 17 ans) Affections des brûlés	X	X	X	X	X	X
934.722.07	x	Consult_SSR enfants et adolescents (4 ans - 17 ans) Affections liées aux conduites addictives	X	X	X	X	X	X
934.722.08	x	Consult_SSR enfants et adolescents (4 ans - 17 ans) Affections onco-hématologiques	X	X	X	X	X	X
934.722.11	x	Consult_SSR enfants et adolescents (4 ans - 17 ans) SSR polyvalent	X	X	X	X	X	X
934.722.21	x	Consult_SSR enfants et adolescents (4 ans - 17 ans) Unités Soins Palliatifs	X	X	X	X	X	X
934.722.99	x	Consult_SSR enfants et adolescents (4 ans - 17 ans) Spécialités indifférenciées	X	X	X	X	X	X

AA consultations externes SSR

Découpage analytique retenu

Code SA **Nouvelle numérotation**	Suffixe possible (x=ENC/RTC, E=ENC uniquement, R=RTC	Libellé SA	RTC Act. SSR 2021	ENC SSR 2021	RTC Act. SSR 2022	ENC SSR 2022	RTC Act. SSR 2023	ENC SSR 2023
934.723	**x**	**Consultations SSR - jeunes enfants, enfants et adolescents (0 ans - 17 ans)**	**X**	**X**	**X**	**X**		
934.723.01	x	Consult_SSR jeunes enfants, enfants et adolescents (0 ans - 17 ans) Affections de l'appareil locomoteur	X	X	X	X	X	X
934.723.02	x	Consult_SSR jeunes enfants, enfants et adolescents (0 ans - 17 ans) Affections du système nerveux	X	X	X	X	X	X
934.723.03	x	Consult_SSR jeunes enfants, enfants et adolescents (0 ans - 17 ans) Affections cardio-vasculaires	X	X	X	X	X	X
934.723.04	x	Consult_SSR jeunes enfants, enfants et adolescents (0 ans - 17 ans) Affections respiratoires	X	X	X	X	X	X
934.723.05	x	Consult_SSR jeunes enfants, enfants et adolescents (0 ans - 17 ans) Affections des systèmes digestifs, métaboliques et endocriniens	X	X	X	X	X	X
934.723.06	x	Consult_SSR jeunes enfants, enfants et adolescents (0 ans - 17 ans) Affections des brûlés	X	X	X	X	X	X
934.723.07	x	Consult_SSR jeunes enfants, enfants et adolescents (0 ans - 17 ans) Affections liées aux conduites addictives	X	X	X	X	X	X
934.723.08	x	Consult_SSR jeunes enfants, enfants et adolescents (0 ans - 17 ans) Affections onco-hématologiques	X	X	X	X	X	X
934.723.11	x	Consult_SSR jeunes enfants, enfants et adolescents (0 ans - 17 ans) SSR polyvalent	X	X	X	X	X	X
934.723.21	x	Consult_SSR jeunes enfants, enfants et adolescents (0 ans - 17 ans) Unités Soins Palliatifs	X	X	X	X	X	X
934.723.99	x	Consult_SSR jeunes enfants, enfants et adolescents (0 ans - 17 ans) Spécialités indifférenciées	X	X	X	X	X	X
934.724	**x**	**Consultations SSR spécifiques**						
934.724.01	x	Consult_SSR médico-technique de prescription et/ou d'adaptation d'appareillage pour des patients externes	X	X	X	X	X	X
934.724.02	x	Consult_SSR pluri-disciplinaire d'évaluation gériatrique	X	X	X	X	X	X
934.724.03	x	Consult_SSR pluri-disciplinaire pour l'évaluation des troubles cognitifs et comportementaux	X	X	X	X	X	X
934.724.04	x	Consult_SSR mémoire pour des patients externes	X	X	X	X	X	X
934.724.05	x	Consult_SSR de prise en charge de la douleur chronique rebelle et Consult_SSR anti-douleur	X	X	X	X	X	X
934.724.06	x	Consult_SSR pluri-disciplinaire des patients amputés	X	X	X	X	X	X
934.724.07	x	Consult_SSR pluri-disciplinaire des patients blessés médullaires	X	X	X	X	X	X
934.724.08	x	Consult_SSR pluri-disciplinaire bilans urodynamiques	X	X	X	X	X	X
934.724.09	x	Consult_SSR pluri-disciplinaire pansements complexes	X	X	X	X	X	X
934.724.10	x	Consult_SSR d'évaluation pluriprofessionnelle post Accident Vasculaire Cérébral (AVC)	X	X	X	X	X	X
934.724.11	x	Consult_SSR neuro-orthopédique	X	X	X	X	X	X
934.724.90	x	Consult_SSR autres consultations spécifiques	X	X	X	X	X	X

Consultations externes
Unité d'oeuvre

- L'unité d'œuvre est le **nombre de consultations.**
- La venue en consultation comprend également les actes techniques qui peuvent être réalisés au cours de celle-ci.
- Précisions :
  - Pour les sections de consultations médicales, décompte de 1 consultation : pour une venue devant un personnel médical avec ou sans acte.
    - Le nombre de consultations (passage devant un professionnel) peut donc différer du nombre d'actes indiqué dans les logiciels métiers.
  - Pour les sections de consultations non médicales (IDE, Kiné), et pour les établissements en capacité de réaliser le décompte dans leurs systèmes d'information, décompte de 1 consultation : pour une venue devant un personnel non médical avec ou sans acte
  - Si le patient réalise 2 consultations de personnel médical à la suite, il faudra décompter 2 consultations
  - Dans le cas de consultations pluriprofessionnelles réalisées conjointement, on décompte 1 consultation même si elle est réalisée par plusieurs intervenants (médicaux ou paramédicaux).

Arbre analytique 2021

Plan de la présentation

Les évolutions de l’arbre analytique

Focus Covid 19

atih
AGENCE TECHNIQUE
DE L'INFORMATION
SUR L'HOSPITALISATION

Sections en lien avec la crise sanitaire du COVID-19

SA en lien avec la crise sanitaire

Nouveautés Arbre Analytique

Privilégier la **simplicité** de retraitements pour les ES

Les sections créées pour l'ENC 2020 sont étendues au RTC / ENC 2021

- **Création de SAC COVID MCO**
  - 933.33 Réanimation – COVID 19
  - 934.131.81 Maladies infectieuses – COVID 19
  - 934.141.11 Surveillance continue médecine - COVID 19
  - 934.141.12 Soins intensifs médicaux – COVID 19
  - 934.153 Unité d'Hospitalisation de Courte Durée (UHCD) - COVID 19
- **Création de SAC COVID SSR**
  - 934.529.12 SSR spécialités indifférenciées dont Unité COVID-19 adultes hospitalisation complète (7 jours sur 7)
  - 934.539.12 Unité COVID-19 adultes hospitalisation complète (7 jours sur 7)
- **Création de SAMT COVID**
  - 932.115 Accueil et Traitement des Urgences – COVID 19
  - 932.36 Laboratoire_Centre de prélèvement et analyses COVID 19
- **Création d'une section hors étude** ***Nouveauté 2021***
  - **HORS_ETUDE_VACC** Centre de vaccination COVID

SA en lien avec la crise sanitaire

Consignes champ MCO

- **Cas 1 : Pour un service de soins donné, l'établissement est en capacité de suivre l'affectation de ses charges liées au COVID (personnel, équipements…) ET son activité COVID sur une / des UF et que l'UM d'hébergement a été créée**

  ➔ Utilisation des nouvelles SA « COVID »

- **Exemple :** Une unité de Dermato qui devient Unité COVID pendant 3 mois.
  - Création de la « SA 934.131.81 Maladies infectieuses – COVID 19 » pour les 3 mois. Les 9 mois restants, l'unité de Dermato retrouve sa SA d'origine.

- **Cas 2 : Pour un service de soins donné, l'établissement n'est pas en capacité d'isoler les charges COVID ET l'activité COVID sur une / des UF.**

  ➔ Il n'est pas attendu de modification du découpage analytique mais l'établissement **devra utiliser le suffixe 90** avec un libellé adapté et précis.

- **Ex** : Une unité de Dermato qui devient Unité COVID pendant 3 mois, sans possibilité de distinguer les charges et/ou l'activité durant cette période du reste de l'année.
  - La SA devient « 934.131.4.**90** – Dermatologie »

SA en lien avec la crise sanitaire

Consignes champ SSR

- **Cas 1 : Pour un service de soins donné, l'établissement a créé une UM spécifique PMSI dédiée COVID, et est en capacité de suivre,** depuis le début de la crise sanitaire, l'affectation de son personnel et de ses charges sur une / des UF dédiée COVID :

➔ Utilisation des SA « COVID » 934.539.12 Unité COVID-19 adultes hospitalisation complète (7 jours sur 7)

- **Ex 1** : Une unité de SSR polyvalent qui devient Unité COVID pendant 3 mois,

  L'établissement a créé une UM COVID et a tracé toutes les charges et l'activité afférentes

  Il convient de créer la SA 934.539.12 Unité COVID-19 adultes hospitalisation complète (7 jours sur 7) pour les 3 mois.

  Les 9 mois restants, l'unité SSR polyvalent retrouve son UM d'origine et la SA ad hoc.

- **Ex 2** : Une unité de SSR Polyvalent et une unité d'Appareil respiratoire deviennent des unités COVID pendant 3 mois.

  L'établissement a créé une UM COVID commune et a tracé toutes les charges et l'activité afférentes. Il convient de créer la SA 934.539.12 Unité COVID-19 adultes hospitalisation complète (7 jours sur 7), regroupant ces 2 unités pendant les 3 mois

  Les 9 mois restants, chacune de ses 2 unités retrouve son UM d'origine et la SA ad hoc.

SA en lien avec la crise sanitaire

Consignes – champ SSR

- **Cas 2 : Pour un service de soins donné, l'établissement n'a pas créé une UM spécifique PMSI dédiée COVID mais il est en capacité d'identifier les charges par UF.**
  - ➔ Le service mélange une période de prise en charges en unité COVID et d'autres périodes sans unité COVID
  - ➔ Il n'est pas attendu de modification du découpage analytique mais l'établissement devra **utiliser le suffixe 90** avec un **libellé précisant les activités mélangées**

- **Ex** : Une unité de SSR polyvalent/adulte/HC 7j/7 devient Unité COVID pendant 3 mois,
  L'établissement a maintenu l'imputation des charges sur l'UF SSR Polyvalent.
  La SA reste « 934.522.12 SSR Polyvalent Adulte HC 7j/7 » (Pas de modification de la relation UF – UM – SAC) en ajoutant le suffixe 90, et en mettant un libellé explicite

➔ Nota : L'utilisation du suffixe 90 n'est pas attendue lorsque la SAC accueille des patients COVID pour des prises en charge relevant de la spécialité de la SAC

SA en lien avec la crise sanitaire

Consignes – champ SSR

- **Cas 3 : L'établissement n'a pas créé une UM spécifique PMSI dédiée COVID et il n'est pas en capacité d'identifier les charges de manière robuste par UF.**
  - ➔ Il convient d'utiliser la SAC suivante : 934.529.12 SSR spécialités indifférenciées dont Unité COVID-19 adultes hospitalisation complète (7 jours sur 7) avec un **libellé adapté et précis**
  - ➔ La SA pourra regrouper plusieurs services ayant pris en charge des patients COVID et non COVID, avec des ressources mutualisées non affectables par UF

- **Ex :** Une unité de SSR Polyvalent et une unité d'Appareil respiratoire deviennent des unités COVID pendant 3 mois,

  L'établissement n'a pas identifié les charges sur ces 2 unités pendant la période « COVID ». Les 2 UF/UM sont à regrouper sous la SAC 934.529.12 SSR spécialités indifférenciées dont Unité COVID-19 adultes hospitalisation complète (7 jours sur 7) en mettant un libellé explicite.

Nouveautés ARCAnH 2021

117, bd Marius Vivier Merle
69329 Lyon cedex 03
Téléphone : 04 37 91 33 10
Fax : 04 37 91 33 67
www.atih.sante.fr

AGENCE TECHNIQUE
DE L'INFORMATION
SUR L'HOSPITALISATION

Nouveautés ARCAnH 2021
Paramétrage - *Etape d'identification*

117, bd Marius Vivier Merle
69329 Lyon cedex 03
Téléphone : 04 37 91 33 10
Fax : 04 37 91 33 67
www.atih.sante.fr

Nouveautés ARCANH

Etape d'identification

Tutoriel en ligne sur l'étape d'identification

- Rappel : Lors de l'import de l'identification, un établissement éligible au classeur fusionné peut :
  - Choisir de faire un classeur fusionné
  - Choisir de faire deux classeurs séparés : le classeur RTC concernera l'RTC uniquement.
- Les fenêtres ci-dessous s'ouvrent, le cas échéant :

Nouveautés ARCANH

Etape d'identification

Vidéo dédiée au classeur fusionné disponible sur la page internet du site de l'ATIH

- **Le choix d'un classeur fusionné reste une option**

- **Réalisation de 2 classeurs séparés RTC et ENC toujours possible**
  - Chaque classeur a ses onglets propres même si les 7 onglets communs sont identiques dans chaque classeur
    - Avec 2 classeurs séparés, les onglets identiques sont donc à remplir 2 fois
  - Chacun mène sa propre « vie » avec un export individualisé (export RTC / export ENC séparés)

➔ 2 « canaux » distincts

Nouveautés ARCANH
Etape d'identification

- Avant de réaliser le classeur fusionné, les questions suivantes doivent être posées :
  - Mon FINESS est-il éligible (i.e. le périmètre comptable de remontée RTC est-il le même que le périmètre comptable/PMSI de remontée de l'ENC) ?
  - **Le découpage analytique est-il semblable entre ENC et RTC ? Est-ce que je peux rapprocher les 2 découpages, en m'assurant de la compatibilité ENC/RTC**

- Avoir un classeur fusionné implique :
  - De ne faire qu'un seul paramétrage dans le logiciel
  - De ne remplir qu'un seul classeur ARCAnH (7 onglets communs, le reste étant à renseigner spécifiquement pour l'ENC ou le RTC).
  - Réaliser des doubles affectations en charges pour DIAL/RDTH/BALNEO/métiers de RR / HAD sur certains comptes de LGG/STR au sein du même onglet
    - Et en ETPR pour les métiers de RR au sein de l'onglet ETPR
  - Réaliser deux exports vers les plateformes dédiées : ENC et RTC remontent séparément.

AGENCE TECHNIQUE
DE L'INFORMATION
SUR L'HOSPITALISATION

Nouveautés ARCAnH 2021
Paramétrage en sections

117, bd Marius Vivier Merle
69329 Lyon cedex 03
Téléphone : 04 37 91 33 10
Fax : 04 37 91 33 67
www.atih.sante.fr

Nouveautés ARCANH

Paramétrage en section

- Ecran de paramétrage « Activités de l'arrêté MIG SSR » : Suffixe possible et écran de paramétrage réorganisé (plus de sections à cocher)

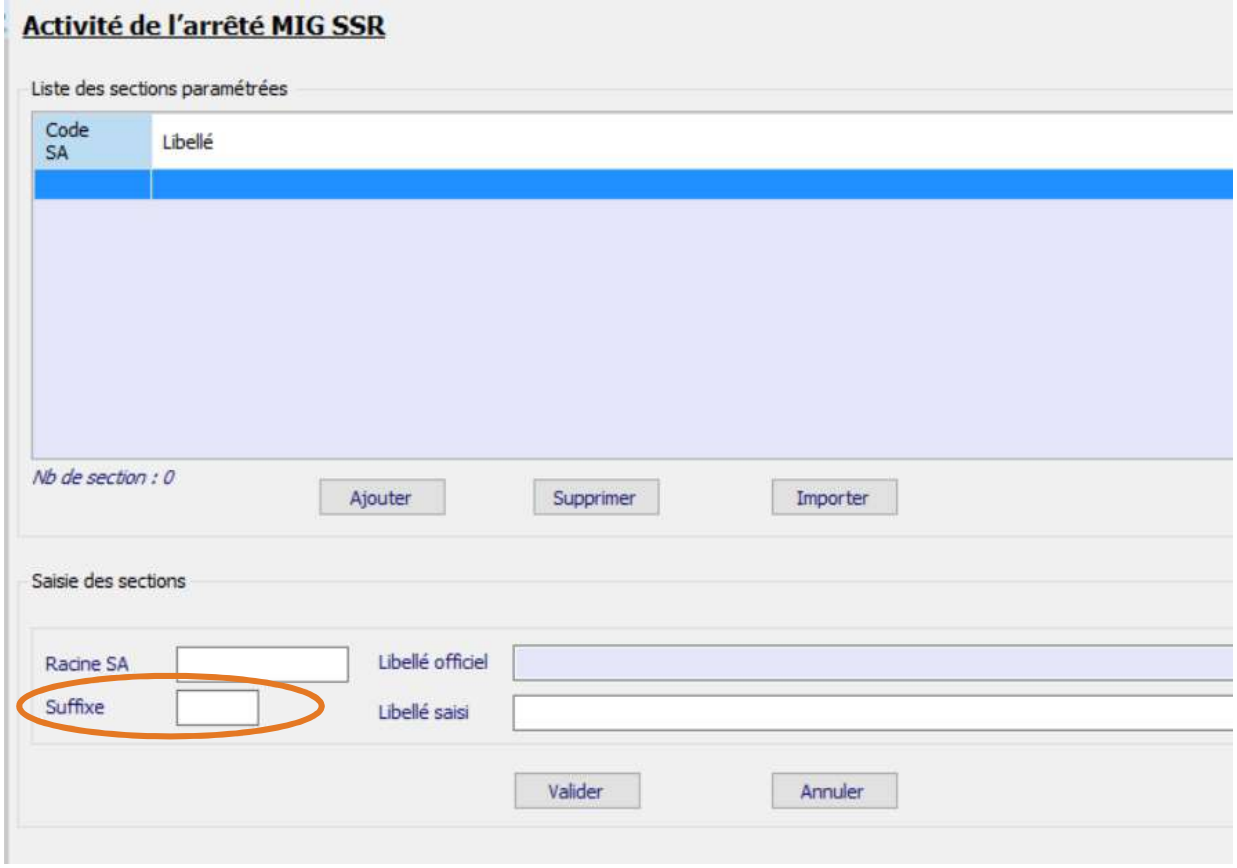

Nouveautés ARCANH

Paramétrage en section

- Ecran de paramétrage « Plateaux techniques SSR » : ajout du mode de fonctionnement

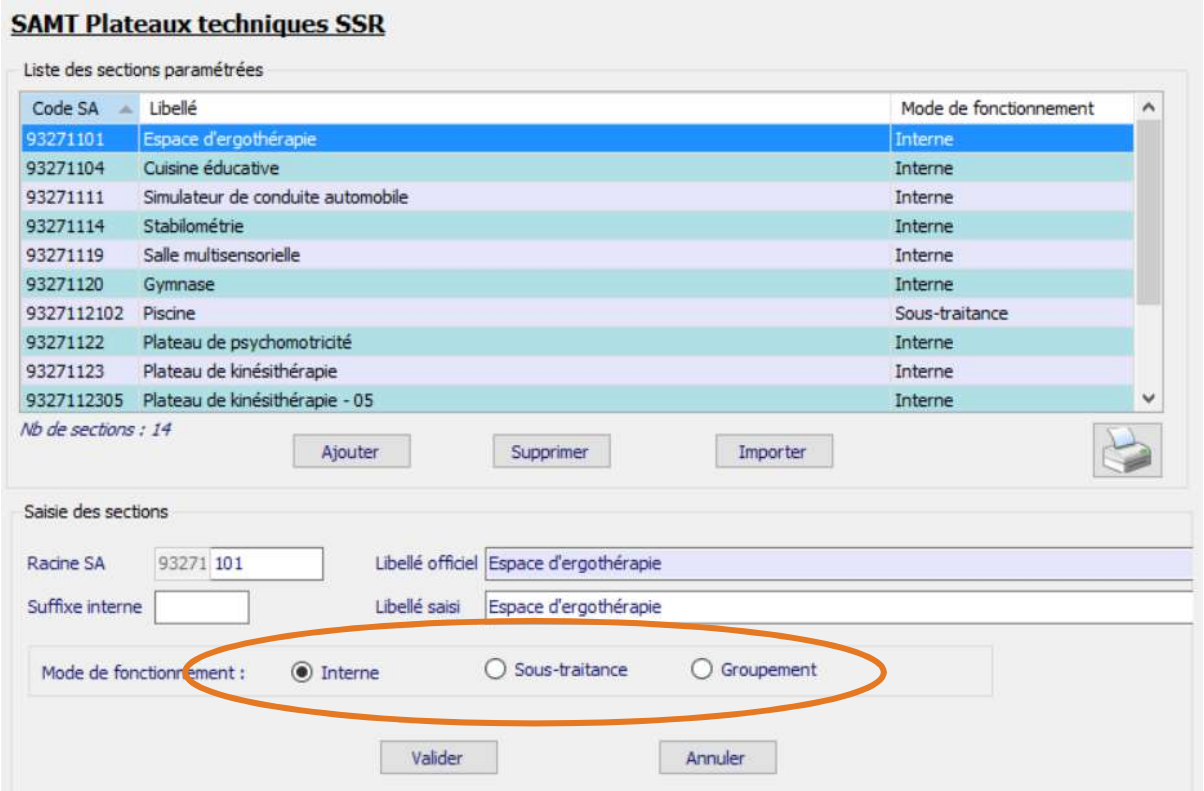

Nouveautés ARCANH

Paramétrage en section

- Ecran de paramétrage « LGG » : ajout du choix de découpage des DSI sur le même modèle que SACG.

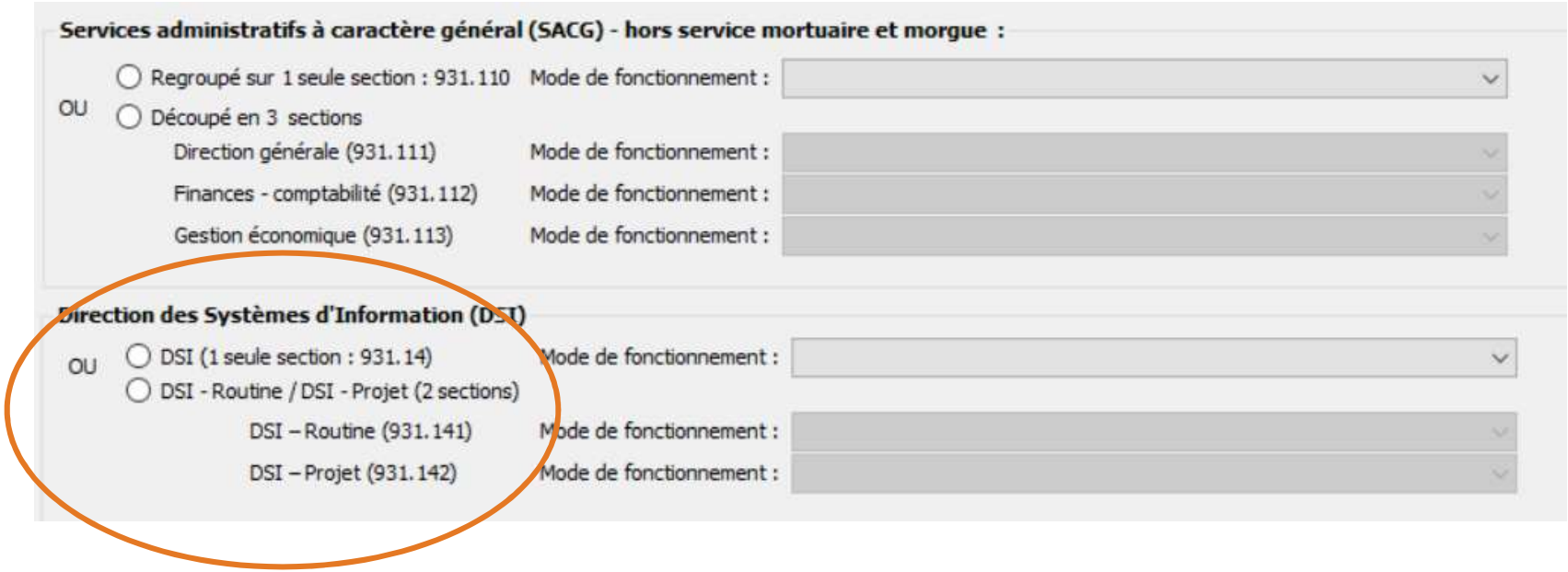

Nouveautés ARCANH
Paramétrage en section

- Ecran de paramétrage « LGG »
- Nouveauté : Choix obligatoire entre « Non concerné » ou un typage
  - **Typage des sections :** Totalement internalisée / Totalement sous-traitée / Partiellement sous-traitée / Groupement
  - **Typage du brancardage : centralisé/décentralisé/mixte**
  - **Typage du transport motorisé des patients**
    - 9311721 LDP - Transport motorisé des patients (hors SMUR) – Sous-traité è Non concerné / Sous-traité
    - 9311722 LDP - Transport motorisé des patients (hors SMUR) – interne è Non concerné / interne
- Exceptions : Certaines activités sont obligatoires dans un ES (la modalité « non concerné » n'existera pas)
    - SALP –hors CLM…
    - DSI et DSI routine
    - DIM
    - AGM
    - SACG -hors service mortuaire et morgue
    - Services hôteliers
    - Hygiènes et vigilances
- Si des charges sont imputées automatiquement sur une section masquée, elles seront imputées en « Restant à affecter » dans l'onglet 3-SA

Nouveautés des outils

Classeur ARCAnH

➔ Ouverture du logiciel ARCAnH

AGENCE TECHNIQUE
DE L'INFORMATION
SUR L'HOSPITALISATION

Stop de l’enregistrement

117, bd Marius Vivier Merle
69329 Lyon cedex 03
Téléphone : 04 37 91 33 10
Fax : 04 37 91 33 67
www.atih.sante.fr

Temps d’échange

Temps d’échange

AGENCE TECHNIQUE
DE L'INFORMATION
SUR L'HOSPITALISATION

Départ de l'enregistrement

117, bd Marius Vivier Merle
69329 Lyon cedex 03
Téléphone : 04 37 91 33 10
Fax : 04 37 91 33 67
www.atih.sante.fr

atih

AGENCE TECHNIQUE
DE L'INFORMATION
SUR L'HOSPITALISATION

Campagne RTC 2021

Session d'information aux ARS

Vendredi 8 Avril 2022 14h-17h

Partie 2 – Les onglets d'ARCAnH 2021

117, bd Marius Vivier Merle
69329 Lyon cedex 03
Téléphone : 04 37 91 33 10
Fax : 04 37 91 33 67
www.atih.sante.fr

AGENCE TECHNIQUE
DE L'INFORMATION
SUR L'HOSPITALISATION

Campagne RTC 2021
Le plan comptable et l'onglet 2-PC

117, bd Marius Vivier Merle
69329 Lyon cedex 03
Téléphone : 04 37 91 33 10
Fax : 04 37 91 33 67
www.atih.sante.fr

Nouveautés des outils

Classeur ARCAnH - Généralités

- Liste des onglets RTC identique par rapport au RTC 2019 avec renommage
- Pas de changement majeur à partir de l'onglet Contrôle

	RTC
Evolutions	x
1-Ident	x
2-PC	x
3-SA	x
ETPR	x
5-C_ind	x
RTC-Cle_UO	x
Contrôles	x
RTC-VALID_RTC	x
RTC-Enquête SIH	x
RTC Onglets blancs	x

Nouveautés des outils

Classeur ARCAnH - Généralités

- Modification des types de section
  - Renommage
    - ACTSPE_MCO_SMUR devient MIG_MCO_SMUR
    - ACTIVITE_AUTRE_HORS_ETUDES devient ACT_HETUDE
    - remb_CRPA devient RCRA
  - Suppression
    - Sections ACT_SPE_SSR supprimées
    - Section SPE_SSR_PREP supprimée
    - Section ACTEXT supprimée : les actes réalisés sur les plateaux sont à déclarer sur les SAMT dans la nouvelle colonne de Clé_UO « Production pour les patients externes, non hospitalisés »
  - Nouveau type de section
    - Section MIG_SSR_V02 isolées dans une colonne à part
- **Classeur fusionné** : Cas particulier de l'HAD et des métiers de RR sur le (cf slides ci-après)

Nouveautés des outils

Classeur ARCAnH – Onglet IDENT

- L'onglet IDENT ne recueille plus les adresses mails ni les dates des congés ➔ cette fonctionnalité a été transférée au niveau de la plateforme e-RTC (voir slides ci-après)
- Ajout d'une cellule renseignant sur le type de classeur utilisé.

Type de classeur	RTC
Présentation de l'établissement	
N° Finess :	000000019
Raison sociale :	Finess test plateforme
Statut ATIH :	Privé non lucratif ex-DG / DAF
Version du logiciel :	Version 2021.0.0.7

	Q	R
4	Type de classeur	Fusionné
8		
9		Présentation de
11	N° Finess :	991256027
12	Raison sociale :	Etablissement fictif ENC Ex-DGF
13	Statut ATIH :	Public ex-DG / DAF
14	Version du logiciel :	
15	Activité MCO :	OUI
16	Activité SSR :	OUI
17	Activité HAD :	OUI
18	Activité PSY :	OUI
19	ENC MCO :	NON
20	ENC SSR :	OUI
21	ENC HAD :	NON
22		

Classeur fusionné

Nouveautés des outils

Classeur ARCAnH – Onglet 2-PC

- Objectif de l'onglet 2-PC : saisir sa balance comptable et déclarer les charges Non incorporables (CNI) et les produits déductibles (PND)

Numéro de compte	Libellés des comptes	Montant issu de la balance (A)	Retraitement extra-comptable (B)
		MONTANT	RETRAITE
Charges :			
6011	Achats stockés de matières premières et fournitures à caractère médical et pharmaceutique	0	0
6012	Achats stockés de matières premières et fournitures à caractère hôtelier et général	0	0
60211	Achats stockés : Spécialités pharmaceutiques avec AMM non mentionnées dans la liste prévue à l'article L. 162-22-7 du CSS	9 797 364	0
60212	Achats stockés : Spécialités pharmaceutiques avec AMM inscrites sur la liste prévue à l'article L. 162-22-7 du CSS	20 297 448	0
60213	Achats stockés : Spécialités pharmaceutiques sous ATU	2 172 371	0

- Fonctionnalité
  - Liste des comptes dans l'ordre croissant des comptes
  - Colonne « Retraitement extra-comptable » si nécessaire
  - Import CF possible
  - Déversement du TIC dans cet onglet

Nouveautés des outils

Classeur ARCAnH – Onglet 2-PC

- Evolution du plan comptable : suppression

Compte comptable "Onglet 2-PC" 202	Libellé du compte comptable	Modification compte comptable "Onglet - PC" RTC 2019	Nouveau numéro de compte pour les comptes supprimés
60228RTC	Achats stockés : Autres dispositifs médicaux	Suppression	60228PROTH/60228HPROTH
603228RTC	Variation des stocks : Autres dispositifs médicaux	Suppression pour renumérotation	603228HPROT/603228PROTH
6066FOURN	Achats non stockés : Fournitures médicales	Suppression	6066 détaillés
6066PSLAB	Achats non stockés : Produits sanguins labiles	Suppression définitive	
61118RTC	Sous-traitance à caractère médical : Autres prestations	Suppression	61118 détaillés
61223RTC	Crédit bail mobilier : Matériel médical	Suppression pour renumérotation	61223CBMED
613152RTC	Locations mobilières à caractère médical : Equipements	Suppression pour renumérotation	613152EQUIP
6721PS	Charges de personnel soignant sur exercice antérieur	Suppression pour renumérotation	6721PS_REMU
6721PA	Charges de personnel autre sur exercice antérieur	Suppression pour renumérotation	6721PA_REMU
6721PM	Charges de personnel médical sur exercice antérieur (y compris internes)	Suppression pour renumérotation	6721PM_REMU

Nouveautés des outils

Classeur ARCAnH – Onglet 2-PC

- Evolution du plan comptable : Ajout / renumérotation

ENC/RTC/commun	Titre	Compte comptable "Onglet 2-PC" 20	Libellé du compte comptable	Modification compte comptable "Onglet -PC" RTC 2019	Ancien Compte comptable "Onglet 2-PC" RTC 2019	Nouveau numéro de compte pour les comptes supprimés
commun	CR2C	60228HPROT	Achats stockés : Autres dispositifs médicaux (hors 60228PROTH pour activité SSR)	Ajout	60228RTC	
commun	CR2C	60228PROTH	Achats stockés pour activité SSR : Dispositifs médicaux utilisés principalement au cours du processus d'appareillage et de confection de prothèses et d'ortho-prothèses	Ajout	60228RTC	
commun	CR2C	603228HPROT	Variation des stocks : Autres dispositifs médicaux (hors 603228PROTH pour activité SSR)	Ajout	603228RTC	
commun	CR2C	603228PROTH	Variation des stocks pour activité SSR : Dispositifs médicaux utilisés principalement au cours du processus d'appareillage et de confection de prothèses et d'ortho-prothèses	Ajout	603228RTC	
commun	CR2C	6066DMINS	Achats non stockés : Autres DMI	Ajout		
commun	CR2C	61118PROT	Sous-traitance à caractère médical pour activité SSR : Autres sous-traitance : confection de prothèse ou ortho prothèse	Ajout	61118	
commun	CR3C	61223CBMED	Crédit-bail mobilier : Matériel médical (hors 61223PN pour ENC HAD)	Renumérotation	61223RTC	
commun	CR2C	613152EQUIP	Locations mobilières à caractère médical : Equipements (hors 613152PN pour ENC HAD)	Renumérotation	613152RTC	
commun	CR3C	62268SF	Honoraires Sages-femmes (SF)	Ajout	62268PS	
commun	CR3C	6228SF	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires sages-femmes - divers	Ajout	6228PS	
CF	CR3C	6243	Transports entre établissements	Devient un compte CF non saisissable		6243USAG/6243BIEN
commun	CR3C	6243USAG	Transports entre établissements - Transports d'usagers	Ajout	6243	
commun	CR3C	6243BIEN	Transports entre établissements - Transports de bien	Ajout	6243	
commun	CR1C	6424	Docteurs juniors, internes et étudiants	Libellé		
commun	CR4C	6721PS_REMU	Charges de personnel soignant sur exercice antérieur	Renumérotation	6721PS	
commun	CR4C	6721SF_REMU	Charges de personnel sage-femme sur exercice antérieur (y compris internes)	Ajout		
commun	CR4C	6721PM_REMU	Charges de personnel médical sur exercice antérieur (y compris internes)	Renumérotation	6721PM	
commun	CR4C	6721PA_REMU	Charges de personnel autre sur exercice antérieur	Renumérotation	6721PA	
commun	CR4C	6721PS_EXT	Charges de personnel soignant extérieur sur exercice antérieur	Ajout		
commun	CR4C	6721SF_EXT	Charges de personnel sage-femme extérieur sur exercice antérieur (y compris internes)	Ajout		
commun	CR4C	6721PM_EXT	Charges de personnel médical extérieur sur exercice antérieur (y compris internes)	Ajout		
commun	CR4C	6721PA_EXT	Charges de personnel autre extérieur sur exercice antérieur	Ajout		

Nouveautés des outils

Classeur ARCAnH – Onglet 2-PC

- Evolution du plan comptable : Règles CNI_PND
  - Les charges des comptes de titre 1 ne peuvent plus être non incorporables

Ces informations sont à retrouver dans le document « Plan comptable ENC-RTC » sur la page RTC 2021 du site de l'ATIH

AGENCE TECHNIQUE
DE L'INFORMATION
SUR L'HOSPITALISATION

Campagne RTC 2021
Règles d'affectation et onglet 3-SA

117, bd Marius Vivier Merle
69329 Lyon cedex 03
Téléphone : 04 37 91 33 10
Fax : 04 37 91 33 67
www.atih.sante.fr

Nouveautés des outils

Classeur ARCAnH – Onglet 3-SA

- Principe de l'onglet 3-SA sauvegardé

Déploiement des colonnes selon les sections déclarées dans le paramétrage Fonctions support en premier

Listes des comptes analytiques

		Produits admis en atténuation des charges de l'onglet PC + honoraires (A)		Au moins un écart non nul : à corriger	Restauration	Blanchisserie
		TOT_PCE	TOT_phase3		9313	9314
6068	Autres achats non stockés de matières et fournitures	718 561	718 561	0	2 514	54
6071+60371	Consommations de marchandises à caractère médical et pharmaceutique	0	0	0		
6072+60372	Consommations de marchandises à caractère hôtelier et général	0	0	0		
609	Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats	-89 419	-89 419	0		
61111	Sous-traitance à caractère médical : kinésithérapie	0	0	0		
61112	Sous-traitance à caractère médical : Imagerie médicale	265 559	265 559	0		
61113HN	Sous-traitance à caractère médical : laboratoires hors nomenclature	0	0	0		
61113LABN	Sous-traitance à caractère médical : laboratoires sauf HN	1 765 436	1 765 436	0		
61114	Sous-traitance à caractère médical : dentistes	27 570	27 570	0		

- Ventilation des montants des comptes analytiques sur les sections déclarées dans le paramétrage, selon les règles d'imputation de la méthodologie RTC

Nouveautés des outils

Classeur ARCAnH – Onglet 3-SA

Classeur fusionné

- **Classeur fusionné** : Cas particulier des **sections HAD pour l'ENC HAD**
  - Les sections HAD de l'ENC seront affichées à la place de la section HAD 93531 dans les onglets 3-SA et ETPR
  - Différents types de sections
    - Intervenants / transport des intervenants / CDP / BCMSS / CS / LDP
  - Le niveau de restitution RTC reste inchangé.

.

HAD : Intervenants	HAD : Transport des intervenants	Sections d'analyse de support aux activités de soins HAD						
		HAD : Charges au domicile du patient	HAD : BCMSS - Médecin et Infirmier coordonnateurs	HAD : BCMSS - Charges d'intervenants pour les temps de coordination	HAD : BCMSS - Assistant social	HAD : BCMSS -Personnel Autre	HAD : Continuité des soins	HAD : Logistique dédiée au patient
		93531012	93531015	93531016	93531017	93531018	93531011	93531014

0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0

Nouveautés des outils

Classeur ARCAnH – Onglet 3-SA

Classeur fusionné

- **Classeur fusionné** : Cas particulier SAMT Métiers de RR
  - Ces sections visent à détailler les charges de métiers de RR. Elles n'accueillent que des charges de personnel en provenance des SAC SSR et autres sections SSR.
    - Rappel : dans les RTC, ces charges de personnel sont à ventiler sur les sections consommatrices.
  - Si l'établissement **fait** l'ENC SSR et choisi un classeur fusionné, ces sections seront affichées.
    - Un dispositif spécial permettant de faire la double affectation des charges est alors mis en place.
    - Le niveau de restitution RTC reste inchangé.

MET	MET	MET	MET	MET	MET	MET
Infirmier	Masseurs kinésithérapeute	Masseurs kinésithérapeute - 02	Masseurs kinésithérapeute - 05	Orthophoniste	Diététicien	Ergothérapeute
93272101	93272201	9327220102	9327220105	93272203	93272205	93272206
93272101	93272201	93272201	93272201	93272203	93272205	93272206
		2	5			
Salarié	Salarié	Libéral hors vacataire	Salarié	Salarié	Salarié	Salarié

Nouveautés des outils

Classeur ARCAnH – Onglet 3-SA

- Modification de l'ordre des comptes
  - Les comptes sont désormais triés dans l'ordre comptable, par numéro croissant

Ordre comptable

Chapitrage Charges et Produits

Titre		
		Charges :
CR2C	6011+60311	Consommations d'achats stockés de matières premières et fournitures à caractère médical et pharmaceutique
CR3C	6012+60312	Consommations d'achats stockés de matières premières et fournitures à caractère hôtelier et général
CR2C	60211+603211	Consommations de spécialités pharmaceutiques avec AMM non mentionnées dans la liste prévue à l'article L. 162-22-7 du CSS
		Produits :
CR3P	701	Ventes de produits finis
CR3P	702	Ventes de produits intermédiaires
CR3P	703	Ventes de produits résiduels

Indication du titre du compte tel qu'il apparaître dans la M21

Nouveautés des outils

Classeur ARCAnH – Onglet 3-SA

- Modification de la classification des comptes
  - Les comptes en 6 et les comptes en 7 : Tous les comptes en 6 sont classés avec les 6 (idem pour les comptes en 7)
    - Désormais, les comptes de remboursements sur rémunération (exemple 6319PM) et les comptes de RRR (609, 619, 629) font parties des charges ➔ montant en signe négatif
    - Le comptes 709 fait partie des produits ➔ montant en signe négatif
  - Impact sur le total des charges
    - Le total des charges intègre les comptes de remboursements sur rémunération et les RRR
      - Un questionnement sera à avoir en GT RTC sur l'utilisation de ce total
    - Le total des charges brutes comme le RTC 2019 a été reconstitué.

Nouveautés des outils

Classeur ARCAnH – Onglet 3-SA

- Modification de comptes analytiques
  - Modifications de périmètre des Comptes PM_REMU / PS_REMU / PA_REMU
    - Les **comptes analytiques des sages-femmes** (Cf focus ci-après)
    - Ventiler le compte analytique de la permanence des soins du personnel médical isolement – compte analytique 6425 + 6452PDS
      - Ce compte sort des comptes de rémunérations (comptes « _REMU »)
    - Ventiler les comptes d'Atténuations de charges- portabilité compte épargne temps (CET) 6491 par type de personnel
      - Ces comptes sortent des comptes de rémunérations (comptes « _REMU »)
    - Nouveau compte analytique 647MEDTR (regroupe 64715 et 64725) Autres charges sociales - médecine du travail et pharmacie PM et PNM
  - Modification qui découle de la modification du compte comptable
    - Exemple : 6243 scindé en 6243USAG et 6243BIEN
    - Comptes analytiques : 6243USAG+6245 / 6241+6242+6243BIEN+6247+6248
  - Renommage de comptes analytiques
    - Exemple : les comptes de remboursements sur rémunérations (PT3PSX9 devient PS_REMB)

Nouveautés des outils

Classeur ARCAnH – Onglet 3-SA

- Focus sur les postes de charge de sages-femmes (SF)
  - Au niveau comptable, les SF peuvent être enregistrées en personnel médical (PM) ou en personnel soignant (PS)
    - A l'exception des comptes identifiés en 2-PC, le personnel sage-femme doit être identifié en phase 3-SA à partir des comptes de PM ou de PS.
    - Les SF internes et étudiants sont à isoler aussi
    - Chaque compte analytique de personnel décliné en PM / PS / PA a été dédoublé pour permettre cette affectation
    - Le contrôle du total des charges ventilées se fait au total des 2 comptes

100 000€ saisie dans 2-PC sur PS_REMU

PS_REMU	Total des charges de personnel salarié soignant (hors comptes 6721 et 649)	100 000	80 000	0	80 000
SF_PS_REMU	Total des charges de personnel salarié sage-femme (hors comptes 6721 et 649)	0	20 000		20 000
PA_REMU	Total des charges de personnel salarié autre (hors comptes 6721 et 649)	0	0	0	
PM_REMU	Total des charges de personnel salarié médical (hors comptes 6721 et 649)	0	0	0	
SF_PM_REMU	Total des charges de personnel salarié sage-femme (hors comptes 6721 et 649)	0	0		
PI_REMU	Total des charges de personnel salarié médical des docteurs juniors, internes et étudiants (hors comptes 6721 et 649)	0	0		
SF_PI_REMU	Total des charges de personnel sage-femmes juniors, internes et étudiants (hors comptes 6721 et 649)	0	0		

100 000€ à répartir en PS_REMU et SF_PS_REMU

Nouveautés des outils

Classeur ARCAnH – Onglet 3-SA

- Un récapitulatif des charges de personnel de titre 1 est proposé en haut de tableau : les montants sont calculés et non saisissables

Total Titre 1 : Charges de personnel	
Charges de Personnel Médical	
PM_EXT	*Charges de personnel médical extérieur*
PM_REMU	*Charges de personnel médical salarié (hors internes et étudiants)*
PI_REMU	*Charges de personnel interne et étudiant salariés*
6425+6452PDS	*Permanence des soins du personnel médical y compris charges sociales*
Charges de Personnel Sages-femmes	
SF_EXT	*Charges de personnel Sages-femmes extérieur*
SF_REMU	*Charges de personnel Sages-femmes salarié (hors internes et étudiants)*
SF_PI_REMU	*Charges de personnel Sages-femmes interne et étudiant salariés*
Charges de Personnel Non Médical	
PA_EXT	*Charges de personnel autre extérieur*
PA_REMU	*Charges de personnel autre salarié*
PS_EXT	*Charges de personnel soignant extérieur*
PS_REMU	*Charges de personnel soignant salarié*
Autres dépenses	
647MEDTR	*Autres charges sociales de médecine du travail et pharmacie pour PNM*
Total Titre 2 : Charges à caractère médical	
Total Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général	
Total Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions et dépréciations,	
Total des charges	

PDS isolé dans un nouveau poste de charge

Apparition des postes des charges des sages-femmes (SF)

647PM et PNM ne sont plus à isoler

Total des charges intégrant les remboursements sur rémunérations

Nouveautés des outils

Classeur ARCAnH – Onglet 3-SA

- Synthèse des évolutions majeures des règles d'affectations pour le RTC
  - Fermeture de comptes dont la nature des charges n'était pas en lien avec la section
    - Notamment sur les sections SSR : SPE_SSR_ATEL / SPE_SSR_PARC / PRR_BALNEO par exemple
    - Fermetures de charges de personnel sur les sections STR
  - Focus sur les charges de transport
    - **Compte 6241+6242+6243BIEN+6247+6248** Transports (hors transport d'usagers) : CONSULT_PSY/ACT_SPE_PSY / SACG ➔ affectation majoritaire en Services Hôteliers
    - **Comptes de transport** hors 6243USAG+6245 Transports d'usagers
      - Le principe de mettre du transport uniquement sur des sections dont la nature d'activité est liée au transport est acté
    - **Compte 6243USAG+6245 Transports d'usagers** est automatiquement imputé sur la nouvelle section 9311721 Transport motorisé des patients– sous-traité
      - Imputations possibles cependant : en RCRA / ACT_SUB5 - Refacturations aux groupements / HTNM / MIG_MCO_SMUR

Nouveautés des outils

Classeur ARCAnH – Onglet 3-SA

Classeur fusionné

- Principes généraux des dispositifs spécifiques :
  - L'onglet 3-SA est un onglet commun aux deux études ENC et RTC.
  - Certaines règles d'affectations diffèrent entre les deux études :
    - Affectation de charges de LGG/STR directement sur les SAMT PRR Balnéothérapie, SAMT Dialyse, Radiothérapie et la section HAD Charges au Domicile du Patient.
    - Charges de personnel affectables sur les sections SAMT Métier de RR.
    - Charges de sous-traitance transport motorisé des patients à affecter sur les sections consommatrices.
  - L'affichage est donc paramétré selon le type de classeur :
    - Classeur RTC : seules les lignes et sections des affectations attendues pour l'ENC s'affichent.
    - Classeur fusionné : double affectation des charges pour chaque compte concerné.

Dispositif particulier 3-SA

Principe général

Classeur fusionné

- Les affectations attendues dans l'ENC et le RTC étant sur certains comptes différentes, les comptes concernés sont dédoublés en 3-SA : le compte de la deuxième ligne porte le suffixe « _ENC » et est coloré

  Exemple :

60261+603261	Consommations de combustibles et carburants
60261+603261_ENC	Consommations de combustibles et carburants (réaffectation directe)

- Codes couleur

Compte avec suffixe " _ENC"	Pour les établissements ENC uniquement : pour une affectation directe sur SAMT_DIAL / SAMT_RDTH ou PRR_BALNEO principalement
Compte avec suffixe " _ENC"	Pour les établissements ENC HAD uniquement pour une affectation directe sur la section HAD_CDP
Compte avec suffixe " _ENC"	Pour les établissements ENC charges de personnel hors SF

➔ Chacun des comptes concernés ont donc, pour l'ENC, le suffixe _ENC

Nouveautés des outils

Classeur ARCAnH – Onglet 3-SA

Classeur fusionné

- Illustration sur les postes de charge de sage-femme :
  - Les charges liées au personnel sage-femme doivent être clairement identifiées
  - A l'exception des comptes identifiés en 2-PC, le personnel sage-femme doit être identifié en phase 3-SA à partir des comptes de PM ou de PS.
  - Chaque compte a été dédoublé pour permettre cette affectation :

	Rappel : Total montants Charges incorporables et Produits admis en atténuation des charges de l'onglet PC +	Montant total Phases 3 tous champs (B)	ECART (A) - (B) doit être nul Au moins un écart non nul : à corriger	SAC MCO Gynécologie-obstétrique
	TOT_PCE	TOT_phase3		9343111
PS_REMU	235 000	200 000	1 000	200 000
PS_REMU_ENC	235 000	200 000	1 000	200 000
SF_PS_REMU	0	34 000		34 000

Montant repris du PC

Montant PS affecté

Résultat du contrôle

Montant SF affecté

AGENCE TECHNIQUE
DE L'INFORMATION
SUR L'HOSPITALISATION

Campagne RTC 2021
Onglet ETPR

117, bd Marius Vivier Merle
69329 Lyon cedex 03
Téléphone : 04 37 91 33 10
Fax : 04 37 91 33 67
www.atih.sante.fr

Nouveautés des outils

Classeur ARCAnH – Onglet ETPR

- Onglet stable
- Nouvel encart avec la création des postes de charge de sage-femme
  - Sur le même modèle que les personnels médicaux : les ETPR internes et salariés sont séparés
  - Formule des coûts inchangés même si son écriture diffère par rapport au RTC 2019

Dans cet onglet, vous allez réaliser :			Type	LGG	LGG	LGG
► La saisie des ETPR PM, PI, SF, PS et PA pour les toutes SA ► Les ETPR liés aux postes de charges des personnels extérieurs et les charges des personnels des années antérieures sont exclus du périmètre des ETPR			Libellé SA	Restauration	Blanchisserie	SACG - hors service mortuaire et morgue.
► Les différents coûts moyen par ETPR sont calculés automatiquement			➢	9313	9314	931110
Saisie des ETPR SF	SF_ETPR	Nb d'ETPR Personnels Sages-Femmes Salariés	0			
	SF_PI_ETPR	Nb d'ETPR Personnels Sages-Femmes Internes	0			
		Total ETPR Personnel Sage-Femme	**0.00**	**0.00**	**0.00**	**0.00**
Calculs de coûts moyen		Comptes analytiques SF_REMU + SF_REMB + 6492SF + 6491SF	0	0	0	0
		Coût moyen du Personnel Sage-Femme salarié	**non concerné**	**non concerné**	**non concerné**	**non concerné**
		Comptes analytiques SF_PI_REMU + SF_PI_REMB + 6491PI_SF	0	0	0	0
		Coût moyen du Personnel Sage-Femme interne	**non concerné**	**non concerné**	**non concerné**	**non concerné**

Nouveautés des outils

Classeur ARCAnH – Onglet ETPR

Classeur fusionné

- Comme pour l'onglet 3-SA, dans le cadre d'un classeur fusionné, certaines sections concernant la méthodologie ENC uniquement peuvent être affichées (sections HAD et métiers de RR).

- Dispositif spécifique pour les sections SAMT Métiers de RR :
  - Ce dispositif ne concerne que le **classeur fusionné avec ENC SSR**.
  - Les charges de personnels sont différentes sur les sections SSR entre ENC et RTC étant donné qu'une partie de ces charges sont imputées sur les SAMT métiers de RR pour l'ENC SSR
  - Par conséquent : double recueil des ETPR de ces sections SSR pour le RTC et pour l'ENC
    - La saisie des charges et des ETP sur les sections SAMT Métiers de RR se fait sur un deuxième tableau en bas d'onglet ETPR.
    - Cette saisie est conforme à la méthodologie ENC uniquement ➔ La répartition des charges et ETP en cohérence avec la méthodologie RTC se fait comme les années précédentes sur le premier tableau de l'onglet ETPR.

AGENCE TECHNIQUE
DE L'INFORMATION
SUR L'HOSPITALISATION

Campagne RTC 2021
Onglet 5_C_ind

117, bd Marius Vivier Merle
69329 Lyon cedex 03
Téléphone : 04 37 91 33 10
Fax : 04 37 91 33 67
www.atih.sante.fr

Nouveautés des outils

Classeur ARCAnH – Onglet 5-C_Ind

- L'onglet est la résultante de la fusion de l'onglet 5 de l'ENC et de l'onglet C_Ind du RTC afin d'éviter les doubles saisies pour les établissements qui choisiront le classeur fusionné

A quoi sert l'onglet 5_Cind ?

Certains établissements connaissent mieux certaines charges de fonctions support en euros que la clé de répartition correspondant

Méthode d'imputation de fonction supports (LGG/LM/STR/SAMT) sur certains sections : saisie en euros et non par clé de ventilation

Peut **faciliter la saisie** de consommations de fonctions support

Permet de mettre des charges de fonctions supports pour **maintenir un coût complet des fonctions support en 3-SA**

Permettre **le calcul des taux de marge sur les activités subsidiaires** (on attend un taux de marge =0)

Met en regard **les charges et produits des remboursements par les RCRA**

Nouveautés des outils

Classeur ARCAnH – Onglet 5-C Ind

- Les sections proposées dans cet onglet
  - Activités subsidiaires
  - Remboursement des budgets annexes : détail par budget (**nouveauté**)
  - MIG MCO selon la liste des sections et des comptes RTC 2019
  - **Nouveauté** : Saisie possible sur la section ACT_SPE_MCO (RECH)
  - **Nouveauté** : 5 activités ACT_HETUDE

- **Modification** : La saisie par compte sur les MIG_MCO ne se fait plus en bas de tableau (une seule saisie intégrée au tableau)

Nouveautés des outils

Classeur ARCAnH – Onglet 5-C Ind

- Illustration section sans compte à détailler

SAISIE DES CHARGES INDIRECTES DE LM / LGG / STR POUR CES ACTIVITES												
Sections			Intitulés des postes ou comptes de charges ou produits		RTC - Rappel des montants à affecter (nets des produits déductibles) (A)	TOTAL de la Phase 5 (B)	RTC - Montant restant à affecter dans les phases suivantes (A) - (B)	DNA et SIC	Rétrocession de médicaments	Mise à disposition de personnel facturé	Prestations délivrées aux usagers et accompagnants
					rappel_rtc	phase5_rtc	restant_rtc	A	ACT_SUBSID1	ACT_SUBSID2	ACT_SUBSID3
Pharmacie - hors 936.12, 936.13,	93611	CI	Charges Indirectes	93611_CI	6 528 368	284 935	6 243 433	192 773	71 999	0	0

- Illustration d'une section avec compte à détailler :

Saisie par compte demandée pour une liste fermée de compte

					RTC - Rappel des montants à affecter de la Phase 2-PC (a)	TOTAL de la Phase 5 (b)	ECART (a) - (b) doit être nul	MIG_MCO	ACT_SPE_MCO
								MIG_MCO	ACT_SPE_MCO
SACG (hors service mortuaire et morgue) - Direction générale	931111	617	Études et recherches	931111_617	0	0	0		
		623	Informations, publications, relations publiques	931111_623	0	0	0		
		6255+6256+6257	Frais de déménagement, Missions, Réceptions	931111_6255+6256+6257	0	0	0		
		6288	Autres prestations diverses réalisées à l'extérieur	931111_6288	0	0	0		
		658	Charges diverses de gestion courante	931111_658	0	0	0		
		AUTRESDEP	Autres dépenses - hors comptes détailléss	931111_AUTRESDEP		0			
		CI	Charges Indirectes - hors comptes détaillés	931111_CI	0	0	0		

Nouveautés des outils

Classeur ARCAnH – Onglet 5-C Ind

Classeur fusionné

- Dans un classeur fusionné :
  - Détail des charges sur les sections auxiliaires à faire par poste de charge (demandé dans l'ENC)
  - Deux groupes de rappel des montants à affecter :

SAISIE DES CHARGES INDIRECTES DE LMH GG / STR POUR CES ACTIVITES

Sections			Intitulés des postes ou comptes de charges ou produits		RTC - Rappel des montants à affecter (nets des produits déductibles) (A)	TOTAL de la Phase 5 (B)	RTC - Montant restant à affecter dans les phases suivantes (A) - (B)	ENC - Rappel des montants à affecter (nets des produits déductibles) (A)	TOTAL de la Phase 5 (B)	ENC - Montant restant à affecter dans les phases suivantes (A) - (B)
					rappel_rtc	phase5_rtc	restant_rtc	rappel_enc	phase5_enc	restant_enc
Pharmacie - hors 936.12, 936.13, 936.14 et rétrocession	93611	PS	Personnel soignant	93611_PS		0		0	0	0
		SF	Personnel Sage-Femme	93611_SF		0		0	0	0
		PA	Personnel autre	93611_PA		0		0	0	0
		PM	Personnel médical (hors permanences des soins)	93611_PM		0			0	0
		PDS	Permanences des soins du personnel médical y compris charges sociales	93611_PDS	Issu de la phase 3-SA du RTC	0		Issu de la phase 4-pdt de l'ENC		0
		PARTICIP	Participations des salariés aux fruits de l'expansion	93611_PARTICIP		0			0	0
		AUTRESDEP	Autres dépenses	93611_AUTRESDEP		0		0	0	0
		CI	Charges Indirectes	93611_CI	0	0	0			
		CICalc	TOTAL Charges Indirectes		0	0	0	0	0	0

Nouveautés des outils

Classeur ARCAnH – Onglet 5-C Ind

Classeur fusionné

- Suite à la fusion des deux méthodologies (RTC/ENC), création d'une nouvelle ligne « Total Charges Indirectes » :
  - Cette ligne n'est affichée que dans un classeur fusionné (la modification est transparente dans un classeur RTC uniquement)
  - Il est la somme de l'ensemble des charges indirectes renseignées précédemment.

SAISIE DES CHARGES INDIRECTES DE LM / LGG / STR POUR CES ACTIVITES							
Sections			Intitulés des postes ou comptes de charges ou produits		ENC - Rappel des montants à affecter (nets des produits déductibles) (A)	TOTAL de la Phase 5 (B)	ENC - Montant restant à affecter dans les phases suivantes (A) - (B)
					rappel_enc	phase5_enc	restant_enc
Préparations stériles de médicaments - Reconstitution et délivrance de chimiothérapies	93613	PS	Personnel soignant	93613_PS	0	0	0
		SF	Personnel Sage-Femme	93613_SF	0	0	0
		PA	Personnel autre	93613_PA	0	0	0
		PM	Personnel médical (hors permanences des soins)	93613_PM	0	0	0
		PDS	Permanences des soins du personnel médical y compris charges sociales	93613_PDS	0	0	0
		PARTICIP	Participations des salariés aux fruits de l'expansion	93613_PARTICIP	0	0	0
		AUTRESDEP	Autres dépenses	93613_AUTRESDEP	0	0	0
		CICalc	TOTAL Charges Indirectes		0	0	0

Nouveautés des outils

Classeur ARCAnH – Onglet 5-C Ind

Classeur fusionné

- Le rappel des charges indirectes identifiées en 3-SA comprend plusieurs « sous-parties » pour pallier aux différentes méthodologies ENC/RTC.
- Des affichages conditionnels permettent de n'afficher que les tableaux qui concernent l'établissement :
  - La reprise des charges indirectes avec les lignes ENC pour un classeur ENC uniquement
  - La reprise des charges indirectes du RTC et de l'ENC pour un classeur fusionné.

	CHARGES INDIRECTES IDENTIFIEES POUR CES ACTIVITES dans cette phase
	LM
	LGG ENC - hors 9311721 LDP - Transport motorisé (hors SMUR) des patients - sous-traité
	LGG RTC - dont 9311721 LDP - Transport motorisé (hors SMUR) des patients - sous-traité
	STR
	SAMT
RTC	RTC - TOTAL DES CHARGES INDIRECTES DE LM / LGG / STR / SAMT déduites dans cette Phase (C)
	RTC - TOTAL des charges nettes majorées (D) = (B) +(C)
	RTC - Marge calculée (E) = (A) - (D)
	RTC - Taux de marge (F) = (D) / (A)
ENC	ENC - TOTAL DES CHARGES INDIRECTES DE LM / LGG / STR déduites dans cette Phase (C')
	ENC - TOTAL des charges nettes majorées (D') = (B) +(C')
	ENC - Marge calculée (E') = (A) - (D')
	ENC - Taux de marge (F') = (D') / (A)

La section « Transport motorisé (hors SMUR) des patients – sous-traité » n'existe pas dans l'ENC ➔ nécessité de créer deux sous-blocs afin prendre en compte cette particularité

Les SAMT ne sont pas déduites de cette phase dans le RTC ➔ nécessité de créer deux sous-blocs afin de prendre en compte cette particularité

AGENCE TECHNIQUE
DE L'INFORMATION
SUR L'HOSPITALISATION

Nouveauté ARCAnH 2021
Onglet cle_UO

117, bd Marius Vivier Merle
69329 Lyon cedex 03
Téléphone : 04 37 91 33 10
Fax : 04 37 91 33 67
www.atih.sante.fr

Nouveautés des outils

Classeur ARCAnH – Onglet RTC Clé-UO

- Nouveautés (1/3)
  - Nouvelles clés pour les transports motorisés des patients
  - Nouvelles clés pour les nouvelles sections de pharmacie
  - Saisie des UO DSI projet / DSI routine

Dans cet onglet, vous allez réaliser :
►La saisie des clés de répartitions de chaque SA de LGG, LM, STR consommées par les SA définitives
►La saisie de la production totale des UO (UO de production comme le nombre de repas ou UO de gestion comme les m² pour la structure) pour chaque SA LGG, LM, STR et SAMT. Toutes les UO sont recueillies au niveau de la totalité de l'ES, en utilisant les colonnes CONSO_AUT.
En jaune : le périmètre utilisé pour les clés de répartition.
►La saisie des UO des SA définitives en ligne 10 et 11.

Le Guide des clés/UO disponible sur le site de l'ATIH, définit de façon plus précise la nature du recueil.

			Avez-vous utilisé la nature de clé/UO demandée ? Oui/Non	Précision sur les SA de LM, LGG, STR : Pour quelles sections cette donnée est -elle recueillie	Recueil calculé-reporté O = Oui / N = Non	**Total d'UO des fonctions auxiliaires**	**Total de clés des fonctions auxiliaires**
			clertc_oui_non			nbuo_aux	nb_cle
	Nb de courses	courses	Oui	Brancardage	N	0	0
	Nb de courses motorisées réalisées en interne	courses_mot_int	Oui	Transport motorisés des patients-interne	N	0	0
	Nb de courses motorisées réalisées en sous-traitance	courses_mot_st	Oui	Transport motorisés des patients- sous-traité	N	0	0
	Nb de postes	postes	Oui	DSI, DSI_Routine, DSI_projet	N	0	0
	Nb d'utilisateurs authentifiés	dsi_util	Oui	DSI_routine	N		
	Nb d'heures de projets SI	dsi_proj	Oui	DSI_Projet	N		
	Nb de résumés PMSI	PMSI	Oui	DIM	N	0	0
	Nb de dossiers créés	dossiers	Oui	Accueil et gestion des malades	N	0	0
	ETPR	ETPR		Services administratifs liés au personnel	O	0	0,00
	Euros de charges brutes	dep_brutes_lgg		Admin - DIR - Fin - Eco - STR fin	O	0	0
	Euros de charges brutes	dep_brutes_lm		Autre LM	O	0	0 €
	Euros dép. méd. gérées par la pharmacie	dep_med	Oui	Pharmacie - Hygiène	N	0	0 €
	UO Pharma liée à la nutrition parenterale	uopharma_nut	Oui	Pharmacie - Nutrition parenterale	N		
	UO Pharma lié à la chimiothérapie	uopharma_chimio	Oui	Pharmacie - Chimiothérapie	N		
	UO Pharma lié à la radiopharmacie	uopharma_radio	Oui	Pharmacie - Radiopharmacie	N		
	Nb d'UO sté	uoste	Oui	Stérilisation	N	0	0

Nouveautés des outils

Classeur ARCAnH – Onglet RTC Clé-UO

- Nouveautés (2/3)
  - UO des sections Consultation : Saisie du nombre de consultations pour les consultations MCO/SSR/PSY

Dans cet onglet, vous allez réaliser : ►La saisie des clés de répartitions de chaque SA de LGG, LM, STR consommées par les SA définitives ►La saisie de la production totale des UO (UO de production comme le nombre de repas ou UO de gestion comme les m² pour la structure) pour chaque SA LGG, LM, STR et SAMT. Toutes les UO sont recueillies au niveau de la totalité de l'ES, en utilisant les colonnes CONSO_AUT. En jaune : le périmètre utilisé pour les clés de répartition. ►La saisie des UO des SA définitives en ligne 10 et 11. Le Guide des clés/UO disponible sur le site de l'ATIH, définit de façon plus précise la nature du recueil.		CONSULT_MCO	HAD	SAC_SSR	CONSULT_SSR	SAC_PSY	CONSULT_PSY
		Consultations MCO	HAD				
		CONSULT	93531				
	Nombre d'UO des patients non suivi d'hospitalisation (SAMT urgences) ou Nombre de consultations (SA consultations)						

Consultations externes
Unité d'œuvre – Recueil RTC

- Nouveautés (3/3)
- Les actes réalisés sur un plateau médico-technique, réalisés au cours d'une venue en consultation sont à comptabiliser sur la SAMT correspondante

Dans cet onglet, vous allez réaliser : ►La saisie des clés de répartitions de chaque SA de LGG, LM, STR consommées par les SA définitives ►La saisie de la production totale des UO (UO de production comme le nombre de repas ou UO de gestion comme les m² pour la structure) pour chaque SA LGG, LM, STR et SAMT. Toutes les UO sont recueillies au niveau de la totalité de l'ES, en utilisant les colonnes CONSO_AUT. En jaune : le périmètre utilisé pour les clés de répartition. ►La saisie des UO des SA définitives en ligne 10 et 11. Le Guide des clés/UO disponible sur le site de l'ATIH, définit de façon plus précise la nature du recueil.					CONSO_AUT	CONSO_AUT	CONSO_AUT	CONSO
		Avez-vous utilisé la nature de clé/UO demandée ? Oui/Non	Précision sur les SA de LM, LGG, STR : Pour quelles sections cette donnée est -elle recueillie	Recueil calculé-reporté O = Oui / N = Non	Production pour les patients externes, non hospitalisés	Production pour le personnel yc des activités spécifiques	Production pour les CRA	Prestations accompa
		clertc_oui_non			uolgg_ext	uolgg_perso	uomt_cra	uolgg_a
SAMT_INT		Oui						
SAMT_INT		Oui						
SAMT_INT		Oui						
SAMT_INT		Oui						

Nouvelle catégorie pour les SAMT « Production pour les patients externes, non hospitalisés »

Nouveauté ARCAnH 2021
TIC

117, bd Marius Vivier Merle
69329 Lyon cedex 03
Téléphone : 04 37 91 33 10
Fax : 04 37 91 33 67
www.atih.sante.fr

Nouveautés des outils

Classeur ARCAnH – TIC

- MAJ des nouveautés du Plan Comptable 2021 RTC
- **Nouvelle fonctionnalité** : Import des fichiers du TIC 2019
  - Normalisation des comptes
  - Correspondance UF-SA
- Déversement dans 2-PC et 3-SA (comme dans le RTC 2019)
  - Simplification sur les signes
    - Même signe entre 3-SA et TIC sur tous les comptes en 6
    - Signe contraire entre 3-SA et TIC pour tous les comptes en 7

Des tutoriels TIC niveau 1 et TIC niveau 2 sont téléchargeables sur la page RTC dédiée aux tutoriels.

AGENCE TECHNIQUE
DE L'INFORMATION
SUR L'HOSPITALISATION

RTC et PIRAMIG

117, bd Marius Vivier Merle
69329 Lyon cedex 03
Téléphone : 04 37 91 33 10
Fax : 04 37 91 33 67
www.atih.sante.fr

Nouveautés des outils

Classeur ARCAnH – RTC-PIRAMIG

- Onglet PIRAMIG sera à nouveau produit dans VALID-RTC

- Automatisation de l'import des données RTC dans PIRAMIG a été reportée à la campagne 2022 (sous réserve de faisabilité)

AGENCE TECHNIQUE
DE L'INFORMATION
SUR L'HOSPITALISATION

Stop de l'enregistrement

117, bd Marius Vivier Merle
69329 Lyon cedex 03
Téléphone : 04 37 91 33 10
Fax : 04 37 91 33 67
www.atih.sante.fr

Temps d’échange

Temps d’échange

AGENCE TECHNIQUE
DE L'INFORMATION
SUR L'HOSPITALISATION

Départ de l'enregistrement

117, bd Marius Vivier Merle
69329 Lyon cedex 03
Téléphone : 04 37 91 33 10
Fax : 04 37 91 33 67
www.atih.sante.fr

AGENCE TECHNIQUE
DE L'INFORMATION
SUR L'HOSPITALISATION

Campagne RTC 2021

Session d'information aux ARS

Vendredi 8 Avril 2022 14h-17h

Partie 3 – Plateforme e-RTC et Guide d'utilisation des données

117, bd Marius Vivier Merle
69329 Lyon cedex 03
Téléphone : 04 37 91 33 10
Fax : 04 37 91 33 67
www.atih.sante.fr

atih
AGENCE TECHNIQUE
DE L'INFORMATION
SUR L'HOSPITALISATION

Ordre du jour

3

Renseigner

Plateforme eRTC

Plateforme eRTC

Process

Nouveauté 2021 : Ergonomie de la vision établissement a été revue pour une meilleure visibilité de la campagne

Nouveauté 2021 : remplissage obligatoire des adresses mails de l'établissement pour accéder à la campagne

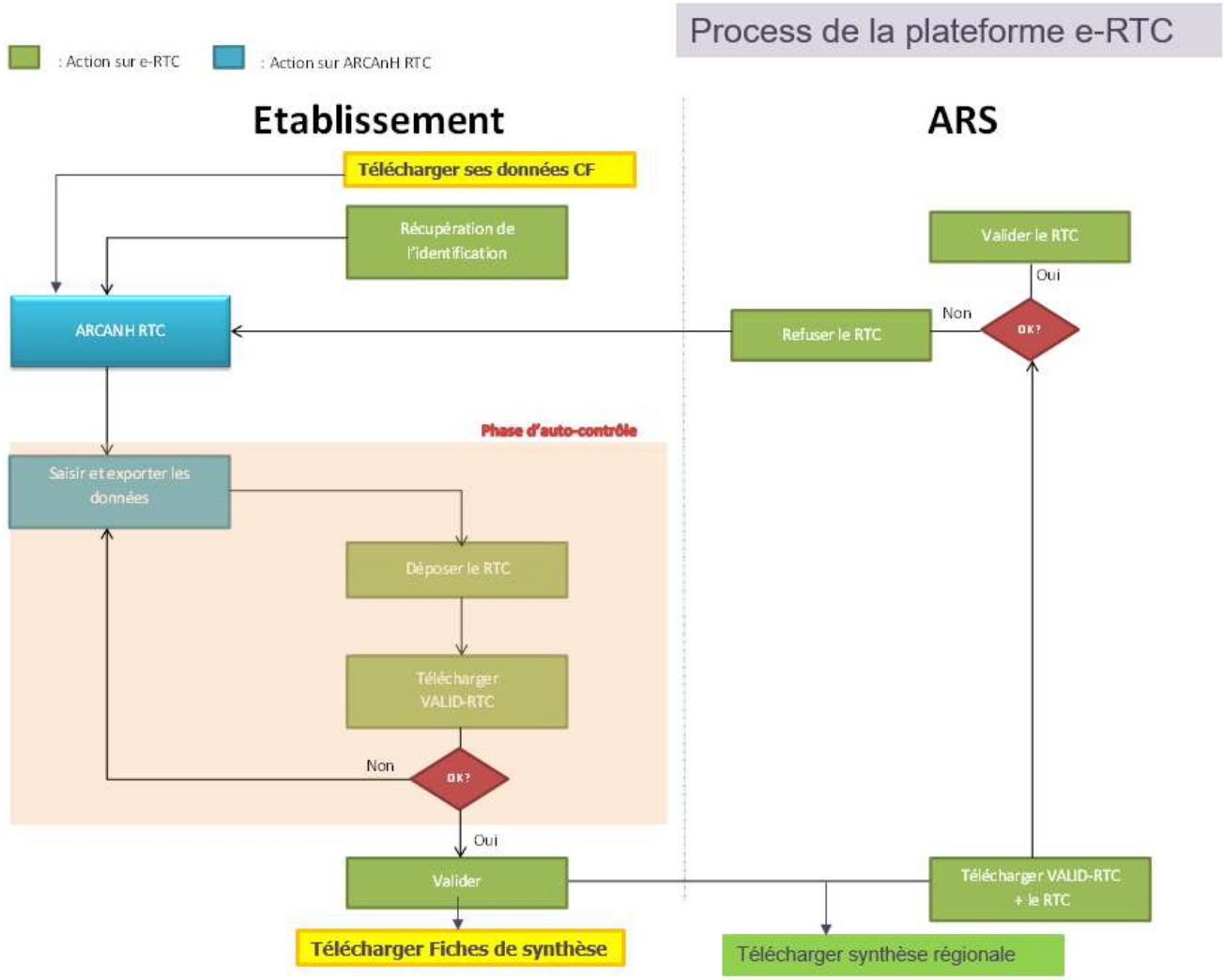

Plateforme eRTC

Nouveautés

- Saisie d'adresses mails pour les établissements

Plateforme eRTC

Nouveautés

- Encadré « Contacts » pour un établissement
  - Cliquer sur le bouton « Ajouter un contact »

  - Pour les ARS : Une fonction d'export des contacts sera disponible

➔RGPD : l'utilisation des adresses mails par les ARS est strictement circonscrite au besoin de la campagne RTC.

Plateforme eRTC

Ergonomie revue

Nouvelle ergonomie pour l'établissement

Campagne en cours

Accéder à la campagne en cours

1 Click pour arriver à une nouvelle page, plus aérée

Fichier d'identification

Télécharger le fichier d'identification

Vous devez ENREGISTRER sur votre poste puis importer le fichier identification dans le logiciel ARCAnH RTC.

Fichier téléchargé le 11/03/2022 à 11:44:45

Dépôt du fichier

Déposer ici le fichier généré par ARCAnH RTC produit dans l'étape « Exporter les données ». Vous pouvez déposer un nouveau fichier tant que vous n'avez pas validé votre RTC.

Choisir un fichier | Aucun fichier n...été sélectionné

Dépôt du fichier et lancement des contrôles

Fichier déposé le 21/03/2022 à 19:47:25

Télécharger le fichier Excel déposé

Phase d'auto-contrôle

En cours de traitement

Recharger la page pour voir si le traitement est terminé

Fichier CF – Cadre des données brutes

Le service n'est pas ouvert

Validation établissement

Il faut avoir déposé un fichier valide pour pouvoir valider votre RTC

Validation ARS

Vous devez avoir validé votre RTC pour que l'ARS puis procéder à sa validation

Restitution
Fiches individuelles

- L'objectif des fiches de synthèse **à destination des établissements** est de positionner l'établissement par rapport aux données nationales de la catégorie de l'établissement et d'avoir une vision macro des coûts de ses activités.
- Production de **2 fiches de synthèse** : *vision globale et vision par SA*
  - Issues des travaux d'ARS en groupe de travail
  - En téléchargement sur la plateforme e-RTC

Cliquer ici pour télécharger un zip contenant les 2 fiches au format PdF

Restitution
Fiches de synthèse

- Evolution de la fiche individuelle
  - Passage en EXCEL
  - Réaliser le EXCEL et le PDF
  - Même granularité du découpage en section entre EXCEL et le PDF ➔ on garde les regroupements actuels avec les SA – total (EXCEL et PDF identiques)

Ordre du jour

4

Restituer

Guide d'utilisation des données RTC

AGENCE TECHNIQUE
DE L'INFORMATION
SUR L'HOSPITALISATION

Le projet
Les origines

117, bd Marius Vivier Merle
69329 Lyon cedex 03
Téléphone : 04 37 91 33 10
Fax : 04 37 91 33 67
www.atih.sante.fr

Utilisation des données ENC/RTC

Le contexte du projet

- Pour les établissements participant aux campagnes ENC et RTC, une mobilisation importante des équipes est nécessaire pour produire ces recueils.
  - Les temps consacrés aux analyses peuvent ainsi s'en trouver restreints.

- Il n'existe pas à ce jour, un état des lieux formalisé de l'utilisation des données, à la fois recueillies et restituées, réalisée par les établissements les plus avancés.

- L'utilisation des données est en enjeu fort pour assurer la progression de la qualité de celles-ci, participant à un cercle vertueux d'amélioration de la qualité.

➔ Il est nécessaire de développer un ensemble d'outils afin d'inciter au développement des analyses par les acteurs.

- Cette analyse a été confiée à la société PILAR, qui a mené ce marché sur la période suivante :
  - Réunion de lancement le 29 Septembre 2020
  - Fin du marché 31 Juillet 2021

Les objectifs du projet

- Réaliser un état des lieux national
  - L'état des lieux national a pour objet de collecter des retours d'expérience des établissements de santé dans l'objectif d'avoir un recueil le plus exhaustif possible de l'utilisation des données, des freins éventuels à cette utilisation, et des besoins complémentaires des Etablissements de santé de ce point de vue.

- L'utilisation des données pourra porter à la fois sur les données finalisées, en restitution mais également sur les données sources nécessaires à la réalisation des études.

- Cet état des lieux comprend la rencontre ou le contact avec des établissements :
  - participant ou non participant aux recueils ENC ; assujettis ou non assujettis au recueil RTC ; utilisant ou non les données RTC / ENC.

Les objectifs du projet

- Elaboration d'un document d'utilisation ENC/RTC
  - L'objectif de cette étape est d'élaborer un document (guide) détaillant les utilisations pertinentes des données de l'ENC et du RTC, par thème ou par type d'utilisation.
  - Le titulaire devra s'attacher à restituer des éléments à destination des établissements réalisant ou non l'ENC et le RTC.

- Besoin de rendus pédagogiques avec une présentation attractive.
- Des fiches pratiques peuvent ainsi être organisées par thème et présentées de façon didactique.
- Les méthodes d'utilisation présentées dans le document par le titulaire après l'état des lieux seront auto-suffisantes : l'utilisateur devra pouvoir reproduire les méthodes.
- Les méthodes seront illustrées d'exemples chiffrés anonymisés.

Les objectifs du projet

- Etablir des préconisations
  - L'analyse des pratiques fera ressortir :
    - les freins à l'utilisation des données RTC et ENC ;
    - les besoins complémentaires identifiés par les établissements.

- Plusieurs axes de préconisations sont attendus notamment en termes de documentation, d'outils, de procédures…

- Il peut également émerger une préconisation d'évolution dans les recueils et les méthodologies des études pour répondre à certains besoins et freins identifiés.

- Les préconisations ne sont pas présentées aujourd'hui. Nos actions prendront certaines de ces recommandations.

atih

AGENCE TECHNIQUE
DE L'INFORMATION
SUR L'HOSPITALISATION

Présentation du Guide d'utilisation des données ENC/RTC

Le guide

Le guide offre des possibilités de :

- Diffuser des outils de communication en interne
- Mettre en place des routines
- Des outils pratico-pratiques

- Sur le site de l'ATIH, dans la rubrique Information sur les coûts

https://www.atih.sante.fr/utilisation-des-donnees-rtc-enc

Utilisation des données ENC et RTC

- Présentation de la démarche
- Les fiches
- Contribution et partage des pratiques

Contenu en format court

- Comprendre en quelques slides le contexte d'utilisation des données

Fiche INTRO_01

➔ Etat des lieux de l'utilisation actuelle des données ENC/RTC

Fiche INTRO_02

➔ Les résultats RTC et ENC : Des données dont l'utilisation peut être préconisée

Contenu en format court

- Comprendre en quelques slides l'intérêt des données recueillies

Pour le contrôleur de gestion réalisant le RTC dans un établissement de santé

Fiche RTC_01

➔ Cinq voies d'utilisation du RTC

Pour les directeurs des structures hospitalières

Fiche RTC_02

➔ 9 raisons qui montrent pourquoi vous avez besoin du Retraitement Comptable

Contenu en format court

- Comprendre en quelques slides les données à disposition, issues du RTC

Vos données brutes et leur cohérence

Fiche RTC_03
Présentation générale de l'outil VALID-RTC

Vos données synthétisées et comparées avec le référentiel national

Fiche RTC_04
➔ Présentation générale de la « fiche individuelle »

Préconisation du prestataire : Passer cet outil en Excel

- des restitutions clés en main -

Intérêt des formats courts

- Rendre accessible la connaissance des outils existants par la vulgarisation

- Outils de communication interne
  - Pour les directions fonctionnelles d'un établissement
  - Pour les services financiers : à destination des contrôleurs de gestion
  - Pour le dialogue de gestion : à destination des trios de pôle (chef de pôle, cadre de santé, cadre administratif)

AGENCE TECHNIQUE
DE L'INFORMATION
SUR L'HOSPITALISATION

Le guide
Structure du guide

117, bd Marius Vivier Merle
69329 Lyon cedex 03
Téléphone : 04 37 91 33 10
Fax : 04 37 91 33 67
www.atih.sante.fr

La structuration du guide

- Le guide est composé d'un ensemble de **fiches pratiques** classées en 3 thèmes :

1
- Le Retraitement comptable (RTC)

2
- L'Etude Nationale des Coûts (ENC)

3
- Les Etudes Médico-Economiques (EME)

La structuration du guide

Le RTC

RTC

- Le thème RTC fournit :
  - un premier niveau d'analyse traite des données issues du RTC et directement exploitables ,
  - un second niveau d'**approfondissement** exploite les données du RTC pour effectuer des analyses de gestion plus poussées sur les coûts de vos activités.

Par exemple : des visuels illustrant le référentiel national des coûts d'unité d'œuvre.

RTC_05 Les principaux chiffres clés issus du RTC

- Le RTC donne certaines **restitutions** des données aux établissements, construites et communiquées par l'ATIH.

- La fiche **présente ces restitutions et en identifier les chiffres clés qui peuvent être utilisés par un établissement.**

Les fiches du RTC

Premier niveau d'analyse

RTC

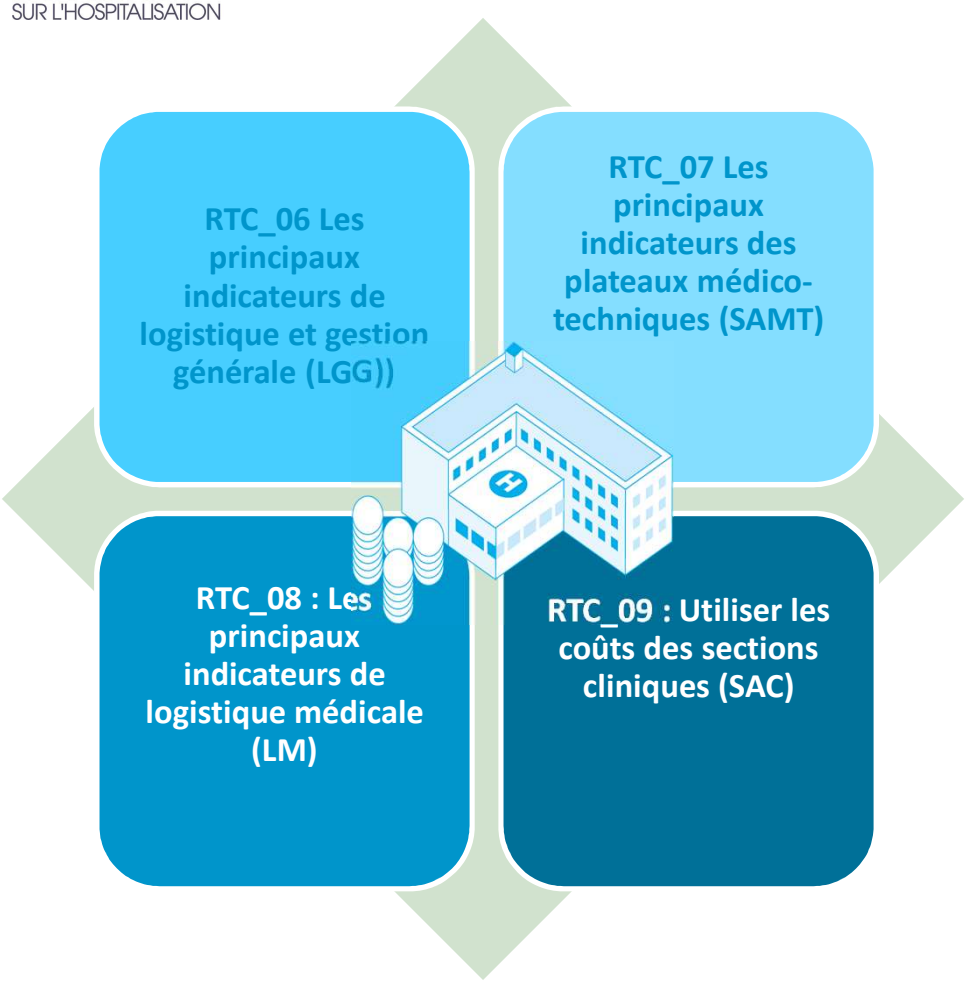

Ces fiches présentent les coûts des unités d'œuvre. Elles permettent de comparer les coûts de l'établissement avec une référence d'établissements comparables.

Les fiches du RTC

Premier niveau d'analyse

RTC

RTC_10 Utiliser les données du référentiel national des coûts d'unité d'œuvre, issu du RTC

Les utilisations possibles du référentiel de **coûts des unités d'œuvre du RTC sur ScanSanté**.

RTC_11 : Analyser les écarts avec la méthode effets prix – effets volumes

La méthode dite « Effet prix – effet volume » fait partie des classiques des techniques de contrôle de gestion.

Les fiches du RTC

RTC

Approfondir l'utilisation des données

RTC_12

Trame d'évaluation du FICOM à partir des restitutions du RTC

Evaluation du découpage analytique

Audit du FICOM, à partir de VALID-RTC

RTC_13

Etablir un Prix de Cession Interne et un tarif de prestation à partir du RTC

Fixer un **Prix de Cession Interne**

Basé sur le RTC et le référentiel national.

RTC_14

Réaliser une carte d'identité du GHT

Périmètre, Finances, Ressources humaines, Activité, etc.

AGENCE TECHNIQUE
DE L'INFORMATION
SUR L'HOSPITALISATION

La structure d'une fiche pratique

Exemple avec la fiche RTC_06

Les principaux indicateurs de LGG

117, bd Marius Vivier Merle
69329 Lyon cedex 03
Téléphone : 04 37 91 33 10
Fax : 04 37 91 33 67
www.atih.sante.fr

Structure d'une fiche

Premier onglet descriptif

Index, mots-clés et repères

1) *Pourquoi utiliser ce contenu ?*
2) *Les objectifs de ce contenu*
3) *Les données*
4) *Les étapes*
5) *Les points de vigilance*
6) *Annexes : pour aller plus loin*

Onglet(s) maquette saisissable

Onglets d'analyse de données utilisable en interne à votre établissement

➔ ***Valorise vos données existantes***

Fiche RTC_06

Les principaux indicateurs de LGG

Titre de la fiche

VALID RTC : Les principaux indicateurs de logistique et gestion générale (LGG),
et leurs dimensions internalisation / sous-traitance

Cartouche de classification

Index, mots-clés et repères				
Ce contenu est utilisable en :	**MCO** ☒	**SSR** ☒	**Psychiatrie** ☒	**HAD** ☒
Temps estimé de mise en pratique	1h ☐	0,5 j ☒	1 j ☐	> 1 j ☐
Convient au niveau :	**Débutant** ☒	**Confirmé** ☐		
Destinataires des données :	Directeur général ☒	Autres directeurs ☒	Pôles / Services ☒	GHT / groupe ☒
Mots-clés :	**VALID RTC ; LGG ; UO ; Clé de répartition ; ETPR ; Coût moyen d'une UO ; Référentiel**			

Fiche RTC_06

Les principaux indicateurs de LGG

1) Pourquoi utiliser ce contenu ?

Outil de fiabilisation de vos données, VALID RTC permet **une première comparaison des coûts des fonctions de logistique et gestion générale par rapport à celui du référentiel national pour la même catégorie d'établissements** (données de l'année N-1).
Ce fichier contient une maquette destinée aux établissements pour une utilisation interne (restitutions par exemple). Elle est notamment utilisable lorsque l'établissement s'interroge sur la performance et les coûts de ses activités logistiques internalisées ou sous-traitées, ou s'il a le projet d'opter pour un nouveau mode de fonctionnement dans ce domaine.
Cette maquette est modifiable et évolutive afin de permettre toute personnalisation.

2) Les objectifs de ce contenu

L'objectif principal de la présente fiche est :
- de permettre aux établissements de s'approprier la richesse des données fournies par VALID-RTC
- de créer une démarche d'analyse "routinière"
- d'approfondir ses mesures et ses outils d'aide au pilotage par le recours à la fiche individuelle de restitution et le référentiel de coûts disponible *via* Scansanté.

L'intérêt est de :
- **Fiabiliser les données** de chaque fonction de logistique et gestion générale (charges brutes, produits déductibles, unité d'œuvre, ETPR).
- **Comparer** ses données avec le **référentiel national**.
- Permettre aux établissements qui le souhaitent une trame de restitution interne, utilisable en l'état après saisie ou recopie des données puis personnalisable et évolutive au gré des utilisations et selon les besoins de l'établissement, **notamment dans le dialogue de gestion**.

Fiche RTC_06

Les principaux indicateurs de LGG

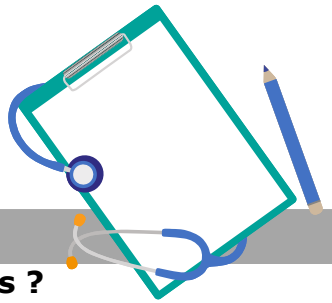

Description de la source des données

3) Les données

Où trouver les données ?

Les données sont issues du fichier contenant les tableaux VALID-RTC de contrôle et de restitution pour chaque établissement, téléchargeables à partir de la plateforme e-RTC.

Les sources de données sont les tableaux VALID RTC N et N-1 :
- l'onglet "***Synth. SA auxiliaires***" étant destiné à récupérer les données "établissements"
- les onglets "***4.1 - Contrôle des ETPR***" et "***5- Coût UO des SA auxiliaires***" pour les données du "référentiel N-1"

Pour **chaque fonction de logistique et de gestion générale étudiée dans cette fiche**, un focus est effectué sur :

- les ETPR et les modes de fonctionnement
- les charges utilisées pour le calcul du coût de l'unité d'œuvre, le nombre d'unité d'œuvre et le mode de fonctionnement
- les évolutions de ces indicateurs par rapport à l'année N-1
- le coût moyen PM et PNM du référentiel RTC de l'année N-1 de la catégorie de l'établissement et l'écart en % par rapport à ce dernier
- le coût d'unité d'œuvre du référentiel RTC de l'année N-1 de la catégorie de l'établissement et l'écart en % par rapport à ce dernier
- la structure de coût

Fiche RTC_06

Les principaux indicateurs de LGG

Le pas à pas

4) Les étapes

1ère étape : le recueil des données

Les **informations relatives au mode de fonctionnement des fonctions de LGG** sont identifiées en préalable au niveau du **TDC 0.2.2** et reprises dans chaque tableau de contrôle consacré à l'analyse de la LGG.

Les données sur **les ETPR** et **leur coût moyen** concernent principalement **les tableaux de contrôles 4.1**.

Le total des **charges brutes**, le **nombre d'UO** et les **coûts moyens de l'UO établissement et référentiel** sont identifiés dans **les tableaux 5.1.1**

La **structure de coût de chaque LGG** peut être étudiée dans l'**onglet "Synth. SA auxiliaires"**.

2ème étape : la saisie des données

Une **grille de saisie** est définie en fonction des **données principales fournies par VALID RTC**.

Grille pour la saisie de vos données

Le principe est de **"copier-coller" les données nécessaires** de la source de données (**onglets définis du VALID RTC**) **vers la grille de saisie dans les cellules grisées concernées**.

A titre d'illustration, des exemples de commentaires sont rédigés à partir des résultats de la fonction 'restauration'.

3ème étape : maquette sur les évolutions des principaux indicateurs par LGG

Maquette pour vos résultats

Cette maquette intègre le niveau détaillé du référentiel avec la possibilité d'opter pour la moyenne ou le 1er quartile.

2 boutons vous permettant de naviguer entre les différents onglets de la fiche

Fiche RTC_06

Les principaux indicateurs de LGG

5) Les points de vigilance

- Le cas échéant, **mettre en œuvre et automatiser si possible le recueil des UO** telles que décrites dans le guide avec les responsables métiers concernés.

- Fiabiliser ce recueil et **son exhaustivité** en fonction des analyses faites chaque année sur les unités d'œuvre.
- Comprendre la différence entre une unité d'œuvre et une clé de répartition sera **utile pour l'interprétation de vos données**, mais aussi pour le choix d'une UO et/ou d'une clé de répartition si l'établissement ne dispose pas de celles préconisées.

Si l'établissement n'a pas utilisé la clé du guide, la comparaison avec le référentiel ne sera plus possible pour l'activité concernée.

- L'**interprétation des données par rapport à l'année précédente** fera l'objet d'une **attention particulière dans l'hypothèse d'un changement de mode de fonctionnement et/ou d'un changement de clé d'UO.**

- Par rapport au périmètre analytique, il conviendra d'être vigilant sur l'actualisation ou non de l'arbre analytique chaque année.

La restitution effectuée par VALID-RTC se fait sur la base des données de l'établissement et la catégorie de ce dernier, pour la partie référentiel.

De ce fait, l'étude relative à l'internalisation et/ou l'externalisation ne pourra se faire qu'en complétant ces données de celles issues de Scansanté.

Fiche RTC_06

Les principaux indicateurs de LGG

Exemple de point de vigilance

Exemple : Réflexion autour de l'externalisation d'une blanchisserie :

VALID-RTC fournira la structure de coût établissement et du référentiel en fonction du mode de fonctionnement de ce dernier ; ici totalement internalisé.

Cependant, l'établissement souhaite connaitre la structure de coût de cette activité pour les établissements de même catégorie ayant externalisé cette dernière.

Afin d'obtenir ces données, l'établissement devra utiliser **Scansanté (cf fiche RTC_10)**.

De ces **deux sources de données**, l'établissement disposera donc des informations relatives à la structure de coût des différents modes de fonctionnement pour cette activité.

Le travail d'analyse sur le choix d'un mode de fonctionnement au regard des données du référentiel pourra être effectué.

Fiche RTC_06

L'onglet « Saisie des données »

6) Annexes : pour aller plus loin

- ATIH - Outil VALID RTC : **guide de lecture des tableaux de contrôle**.

- ATIH - **Guide de recueil des UO et des clés.**

- ATIH - **Fiches pédagogiques** :
  . Typage des sections de LGG, SAMT, LM, STR et plateaux PSY dans Arcanh RTC
  . Précision de calcul sur les m2 SDO (Surface dans Œuvre)
  . Traitement des charges et produits des sections activités subsidiaires et Remboursement de frais des CRA dans le logiciel ARCAnH RTC

- ATIH - Arbre analytique ENC/RTC en vigueur

- ATIH - Fiches de restitution individuelles pour plus de comparaisons avec le référentiel N-1 (structure de coût, médiane, quartiles, …), téléchargeable sur la plateforme e-RTC

- Lien vers ScanSanté pour des comparaisons "ciblées"

- Hospidiag

- **Etude externalisation de fonctions de logistique et gestion générale** si le périmètre analytique concerne une activité bien identifiée ou des activités de même "nature"

7) Autre contenu du guide qui peut vous intéresser

- Fiche INTRO_02 - Les données RTC et ENC : des données fiables
- Fiche RTC_07 - Les principaux indicateurs des plateaux médico-techniques (SAMT)
- Fiche RTC_08 - Les principaux indicateurs de logistique médicale (LM)
- Fiche RTC_09 - Utiliser les coûts des sections d'analyse cliniques (SAC)
- Fiche RTC_10 - Utiliser les données du référentiel national des coûts d'unité d'œuvre, issu du RTC (ScanSanté)
- Fiche RTC_11 - Analyser les écarts avec la méthode effets prix – effets volumes

Fiche RTC_06

Les principaux indicateurs de LGG

Dans cet onglet, vous copiez / collez vos données restituées dans VALID-RTC

Retour accueil

Vos résultats (*maquette*)

*Ceci est un exemple fictif renseigné et représente votre onglet de saisie. **Les cellules grisées sont à renseigner pour les sections que vous souhaitez analyser.***

Sources de données			93111 Services administratifs à caractère général	931120 SALP – (hors CLM,CLD, syndicats, Garderie-Crèche et ARE)	93112122 SALP-Syndicats	93112124 SALP-Garderie Crèche (Personnel)	9311215 SALP-ARE	931124 SALP-Personnel en absence longue durée (CLM, CLD)	93113 Accueil et gestion des malades
	12	– Charges de Personnel Non Médical salarié	1 196 764	1 094 498	176 803	0	247 549	506 822	795 924
	13	– Charges de Personnel Non Médical extérieur	0	0	0	0	0	0	0
Onglet "Synth SA Auxiliaires" VALID RTC	14	Titre 2 : Charges à caractère médical	20 697	6 015	0		0	1 213	7 105
Onglet "Synth SA Auxiliaires" VALID RTC	15	Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général	753 496	278 759	5 752		5 845	0	23 998
Onglet "Synth SA Auxiliaires" VALID RTC	16	Titre 4 : Charges d'amortissement, de provisions et dépréciations, financières et exceptionnelles	133 703	217	0		0	0	4 328
Onglet "Synth SA Auxiliaires" VALID RTC	17	Charges sur exercice antérieur de personnel (PA)							
Onglet "Synth SA Auxiliaires" VALID RTC	18	Charges sur exercice antérieur de personnel (PS)							
Onglet "Synth SA Auxiliaires" VALID RTC	19	Charges sur exercice antérieur de personnel (PM)							
	20	Total des charges brutes (T1 + T2 + T3 + T4)	2 189 756	1 379 489	185 240	0	253 394	508 035	831 355
Onglet "Synth SA Auxiliaires" VALID RTC	21	Produits hors comptes se terminant en 9 des comptes 63 et 64	68 137	310 572				184	7 500
Onglet "Synth SA Auxiliaires" VALID RTC	22	Remb. sur rémunérat° ou sur charges sociales PM (cptes 6319, 6339, 6419, 6429, 6459, 6479, 6489,649)							
Onglet "Synth SA Auxiliaires" VALID RTC	23	Remb. sur rémunérat° ou sur charges sociales PI (cptes 6319, 6339, 6419, 6429, 6459, 6479, 6489,649)							
Onglet "Synth SA Auxiliaires" VALID RTC	24	Remb. sur rémunérat° ou sur charges sociales PS (cptes 6319, 6339, 6419, 6429, 6459, 6479, 6489,6492)		5 533				1 139	
Onglet "Synth SA Auxiliaires" VALID RTC	25	Remb. sur rémunérat° ou sur charges sociales PA (cptes 6319, 6339, 6419, 6429, 6459, 6479, 6489,6492)	17 341	6 719				650	10 195
	26	Total des produits déductibles	85 478	322 825	0	0	0	1 972	17 695
	27	Total charges nettes (T1 + T2 + T3 + T4 – produits déductibles)	2 104 278	1 056 664	185 240	0	253 394	506 063	813 660

Fiche de contenu détaillée | SAISIE DES DONNEES LGG | Maquette

Fiche RTC_06

La maquette des résultats

Dans le 3e onglet, les données sont mises en forme automatiquement.

Retour accueil

Vos données sont à renseigner dans l'onglet "SAISIE DES DONNEES LGG "

SA Auxiliaire de Logistique et Gestion Générale (LGG)

2019

CH Test

Saisir le code de la section : 9313

Restauration	Données brutes et coûts décomposés de l'ES RTC 2019	Données brutes et coûts décomposés de l'ES RTC 2018	Evolution 2019/2018		Menu déroulant 1er quartile de la catégorie d'ES RTC 2019
			En %	*En valeur*	
Coût de l'UO	4,65 €	4,47 €	4%	0,17 €	5,07 €
Nb d'UO (Cf. règles de comptage)	345 135	362 558	-5%	-17 423	
Nature de l'UO :	Nb de repas	Nb de repas			
Mode de fonctionnement :	Totalement internalisé	Totalement internalisé			

Analyses des coûts unitaire de l'UO décomposés par postes de dépenses

	Total	par UO		Total	par UO		Total		
Titres 1 : Charges de personnel	767 488 €	2,22 €	48%	786 487 €	2,17 €	48%	-2%	-19 000 €	2,36 €
Dont PM salarié	0 €	0,00 €	0%	0 €	0,00 €	0%		0 €	0,00 €
Dont personnel Internes et étudiants	0 €	0,00 €	0%	0 €	0,00 €	0%		0 €	
Dont PM extérieur	0 €	0,00 €	0%	0 €	0,00 €	0%		0 €	
Dont PNM salarié	767 488 €	2,22 €	48%	786 487 €	2,17 €	48%	-2%	-19 000 €	2,36 €
Dont PNM extérieur	0 €	0,00 €	0%	0 €	0,00 €	0%		0 €	
Titre 2 : Charges à caractère médical	1 731 €	0,01 €	0%	2 771 €	0,01 €	0%	-38%	-1 040 €	0,00 €
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général	794 380 €	2,30 €	50%	806 212 €	2,22 €	50%	-1%	-11 832 €	2,39 €
Titre 4 : Charges à caractère financier	40 538 €	0,12 €	3%	26 922 €	0,07 €	2%	51%	13 616 €	0,04 €
Total produits déductibles	90 325 €	0,26 €	6%	84 247 €	0,23 €	5%	7%	6 078 €	0,19 €
Total des charges brutes	**1 604 137 €**	**4,65 €**		**1 622 392 €**	**4,47 €**		-1%	-18 255 €	
Total des charges nettes	1 513 812 €	4,39 €		1 538 145 €	4,24 €		-2%	-24 333 €	4,73 €
Montant affecté aux act. subs. et RCRA	709 124 €			776 378 €			-9%	-67 255 €	

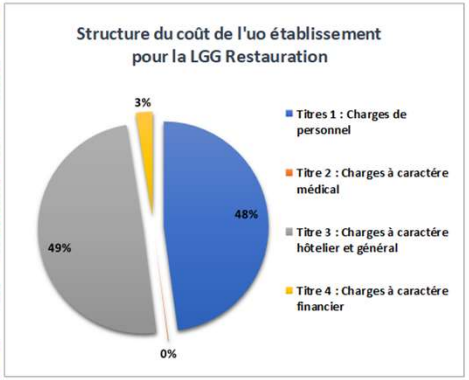

Ratios et indicateurs de productivité RH

PM	Nb d'ETP PM (hors int. + étud)			
	Coût moyen du Personnel Médical (hors 6721 PM)		0 €	0 €
	Nb d'UO produites / ETP PM (hors internes et étudiants)			0

Fiche RTC_06

La maquette des résultats

Un encart est dédié à vos analyses ainsi qu'à un plan d'action, le cas échéant.

Analyses et/ou Commentaires

S'agissant de la **restauration**, le **coût moyen par repas** pour le CH a été de **4,65€ en 2019**. Ce résultat est en **hausse** de +0,17 €, soit +4% par rapport à l'année pécédente.
Les **charges brutes** 2019 se sont élevés à **1,6M€**, montant quasiment **stable** (-1% et -18k€) par rapport à 2018.
De façon plus détaillée, en 2019, les charges de **titre 3** concentrent **la moitié** (50% et 794k€) du coût (équivalent à 2,30€ par repas). Elles sont suivies à **proportion quasi équivalente** par les charges de **personnel** (48%, 767k€ et 2,22€ par repas).
Plus de 345 000 repas (soit environ 945 par jour calendraire) ont été produits par la restauration totalement internalisée en 2019, **volume en recul de -5 %** et -17 423 repas.
Du point de vue des ressources humaines, **21 ETP** ont été identifiés sur la fonction restauration en 2019, tous exclusivement non médicaux. Ces effectifs sont **en recul** de -5% et -1,2 ETP par rapport à 2018.
En termes de "**productivité**", le volume de production aboutit à un nombre moyen de repas produits de **16 167 par ETP** en 2019, chiffre inchangé (+0%, +70 repas par an) par rapport à 2018.

Plan d'actions

Guide d'utilisation des données ENC/RTC

La suite….

- Existence d'un AGORA dédié
- Poursuite des présentations aux établissements et aux ARS
  - Série de sessions d'informations à partir de l'été 2022 sur les fiches

    ➔ *En cours de réflexion*

atih

AGENCE TECHNIQUE
DE L'INFORMATION
SUR L'HOSPITALISATION

Prochains rendez-vous

Prochaines sessions

- Webinaires questions / réponses thématiques sur le RTC 2021 Nouveau
  - Durée : 1 heure
  - A partir de quelques slides structurantes, l'ATIH répondra aux questions des établissements, en séance
  - Principe : les Q&R doivent apporter un bénéfice à toute la communauté
  - AGORA reste le vecteur privilégié des cas particuliers
  - **Lundi 30 Mai 14h – charges de personnel**
  - **Jeudi 9 Juin 11h – recueil des clés/UO**

Prochaines sessions

- Présentation de la plateforme des données hospitalière
  - **Tutoriel de découverte de la plateforme des données hospitalières** est désormais accessible au lien suivant : https://tutoriels.atih.sante.fr/pdh_presentation/story.html
  - Sessions découvertes courant Mai 2022
  - D'autres **sessions plus avancées** sont également proposées aux ARS sur l'exploitation des données financières :
    - **Jeudi 2 juin 2022 - 10h à 12h**
    - **Mardi 21 juin 2022 – 14h à 16h**

Documentation

Être informé des publication de la campagne RTC :

www.atih.sante.fr

→ *Domaines d'activité /Information sur les coûts/Retraitement Comptable*

→ *Cliquer sur **campagne RTC 2021***

Sur chaque page, un dispositif d'abonnement, en renseignant votre adresse mail

AGENCE TECHNIQUE
DE L'INFORMATION
SUR L'HOSPITALISATION

Stop de l'enregistrement

117, bd Marius Vivier Merle
69329 Lyon cedex 03
Téléphone : 04 37 91 33 10
Fax : 04 37 91 33 67
www.atih.sante.fr

Temps d’échange

Temps d’échange

atih

AGENCE TECHNIQUE
DE L'INFORMATION
SUR L'HOSPITALISATION

Merci de votre attention

Agence technique de l'information sur l'hospitalisation

117, bd Marius Vivier Merle 69329 Lyon cedex 03
Téléphone : 04 37 91 33 10
Fax : 04 37 91 33 67

www.atih.sante.fr